

# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

## **VILLE DE CHARENTON-LE-PONT**



# Table des matières

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>1. LE CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.....</b>	<b>4</b>
<b>2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES .5</b>	
A. Le contexte économique .....	5
B. La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 .....	7
<b>3. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2023 .....</b>	<b>8</b>
A. Les mesures portant sur la section de fonctionnement.....	8
B. Les mesures portant sur la section d'investissement .....	9
<b>4. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DE LA COMMUNE DE CHARENTON .....</b>	<b>11</b>
A. Les recettes de fonctionnement .....	11
B. Les dépenses de fonctionnement.....	18
C. Les orientations d'investissement.....	24
D. La dette reste à un niveau de dette très faible et sécurisé .....	27
E. Les équilibres financiers de la ville .....	29
<b>5. LES POLITIQUES SECTORIELLES – PERSPECTIVES 2024 .....</b>	<b>32</b>
A. Le pôle Patrimoine, Aménagement et Développement Durable.....	32
B. Le pôle famille .....	35
C. Le pôle solidarités .....	38
D. Le pôle culture, sports, jeunesse, médiation prévention .....	39
E. La sécurité .....	46
F. Le développement durable et l'éologie urbaine.....	47
G. Les affaires civiles et les associations .....	50
H. La démocratie participative .....	51

## PREAMBULE

Le Rapport d’Orientations Budgétaires doit permettre au Conseil Municipal d’échanger au sujet des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif et même au-delà pour certains programmes structurants. Il est aussi l’occasion d’informer les conseillers municipaux sur l’évolution financière de la commune, en tenant compte des projets ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

A cet égard, le Budget Primitif 2024 devra répondre au mieux aux préoccupations des Charentonnaises et Charentonnais, en prenant en compte les objectifs du programme de mandature élaboré par l’équipe municipale, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2024, ainsi que notre propre situation financière locale.

Cette préparation budgétaire 2024 s’inscrit incontestablement dans un environnement complexe et d’une grande instabilité. Crise sanitaire (Covid 19), guerre en Ukraine, explosion des coûts des matières premières, hausse des prix de l’énergie, inflation, notre pays et ses collectivités locales vivent au rythme des crises successives depuis 2020. En parallèle, les collectivités doivent aussi contribuer au retour progressif à l’équilibre des comptes publics en maîtrisant leurs dépenses.

Face à ces contraintes, notre Municipalité continue de s’adapter pour offrir à nos concitoyens des services répondant à nos missions de service public et aux besoins de nos concitoyens. Force est de constater que depuis plusieurs années et pour ne pas sombrer dans l’immobilisme, notre action s’appuie sur de nouveaux modes d’organisation pour gagner en agilité. Avec cet état d’esprit, nous continuerons d’agir avec efficience en matière d’éducation, de sécurité, de solidarité, d’environnement et d’aménagement, pour relever les défis présents et préparer l’avenir.

En conclusion, je tiens à adresser mes remerciements à Patrick Ségalat, Maire-Adjoint chargé des finances et des ressources humaines, à la Direction Générale et à l’ensemble des élus de l’équipe municipale, qui ont, avec le soutien des collaborateurs municipaux, élaboré ce document précieux.

Hervé Gicquel

Maire de Charenton-le-Pont

Vice-Président du Conseil Départemental

# 1. LE CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire. Chaque année, dans les deux mois précédent le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation selon l'article L. 2312-1du code général des collectivités territoriales. Le décret d'application n° 2016-841 vient préciser le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Ainsi le ROB doit présenter les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.
2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
4. S'agissant des communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit présenter la structure des effectifs et son évolution prévisionnelle, les éléments sur la rémunération des personnels, la durée du travail dans la commune, pour l'exercice auquel se rapporte le budget.

## **2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES**

### **A. Le contexte économique**

#### **La conjoncture macro économique**

L'économie française avec un taux de croissance annuel de 0,8 % au second trimestre 2023 a bien résisté et ce malgré la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine et une forte poussée inflationniste depuis 2022.

Le soutien public aux entreprises et aux ménages ainsi qu'une réorientation géographique des approvisionnements européens en gaz ont permis d'amortir ces chocs.

L'inflation importante qui avait atteint un pic à 6,3 % (sur 12 mois) en février 2023 a commencé à décélérer pour s'établir à 4,8 % en août 2023. La hausse des produits alimentaires débute un ralentissement tandis que les prix des services restent élevés du fait des revalorisations de salaires.

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024, le Gouvernement table sur une prévision de croissance de 1,4% en 2024 (contre 1% en 2023) et une inflation réduite (2,6%) en 2024 alors qu'elle est anticipée à 4,9% en 2023 (au sens de l'indice des prix à la consommation – IPC).

Le déficit public serait stabilisé à 4,9% du produit intérieur brut en 2023 et réduit à 4,4% en 2024, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques.

Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 145 milliards d'euros en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'Etat baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023.

La part de la dette publique dans le PIB se stabiliserait à 109,7%. Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire prévue par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

#### **La situation des communes**

En 2022, les communes françaises ont maintenu leurs marges d'autofinancement malgré une inflation élevée. Leur épargne brute a augmenté de 1,9 % grâce à une hausse des recettes de fonctionnement de 5 %, qui a compensé une augmentation de 5,6 % des dépenses courantes.

Cependant, il convient de noter que la situation varie considérablement d'une commune à l'autre, avec une diminution de l'épargne moyenne pour les communes de 3 500 à 100 000 habitants.

Les dépenses d'investissement ont connu une hausse significative de 10,8 %, contrairement à la tendance habituelle en deuxième année de mandat. L'emprunt a également augmenté, entraînant une hausse de 1,2 % de l'encours de dette.

En 2023, on prévoit une intensification de l'écart entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement (82,8 milliards d'euros) progresseraient de 5,5 % en 2023 à la suite:

- des frais de personnel (44 milliards d'euros) en hausse de +4,5 % du fait des différentes mesures gouvernementales mises en place pour redonner du pouvoir d'achat aux agents (revalorisation du point d'indice et mesures sectorielles)
- des charges à caractère général (achats de matières et fournitures et contrats de prestation de services) à 21,4 milliards d'euros) en progression de + 9 % du fait de la forte hausse des prix de l'énergie, de l'augmentation du poste alimentation et de la revalorisation des contrats impactés par l'inflation.

- des dépenses d'intervention en augmentation de + 3,5 %, subissant ainsi les effets de l'inflation
- et des intérêts de la dette qui subissent les effets de la remontée des taux et qui enregistrent une croissance de +14,7 %.

### **Les recettes de fonctionnement (95,9 milliards d'euros) progresseraient de 4,3 % :**

- Elles seraient soutenues à +4,3 % par les recettes fiscales (63,8 milliards) particulièrement dynamiques grâce à la revalorisation des valeurs locatives de 7,1 % ; à l'inverse, le produit des droits de mutation à titre onéreux (4,6 milliards d'euros) enregistrerait une baisse très forte (autour de -20 %) en lien avec la dégradation du marché de l'immobilier.
- Les dotations et compensations fiscales (16,4 milliards) seraient en hausse de +2,9 % compte tenu de la hausse générale de la DGF
- Les participations (3,6 milliards d'euros) croîtront de +5,1 % du fait de l'intégration du filet de sécurité 2022
- Le produit des services (7,1 milliards) progresserait moins rapidement que par le passé à +3,6 %.

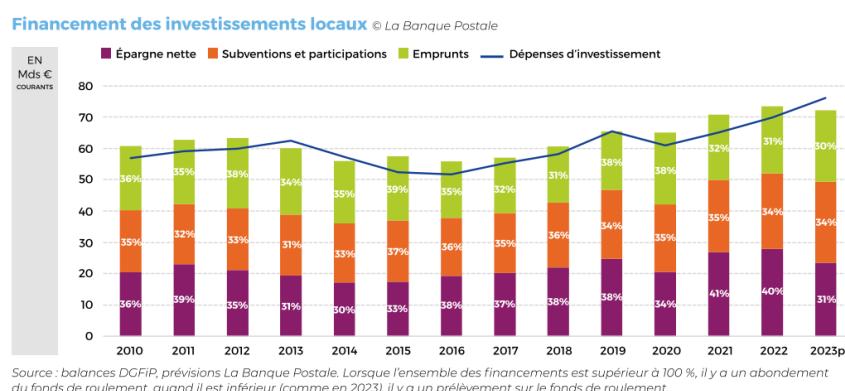
### **L'épargne brute des communes devrait diminuer en 2023 de -2,6 %.**

Malgré des marges financières en contraction, les communes continueront d'investir, rompant avec le cycle électoral. Les coûts de construction et de travaux publics augmentent, mais de nouveaux projets liés à la rénovation du patrimoine et à la transition écologique sont financés par des subventions, des crédits du plan de relance, et le fonds vert.

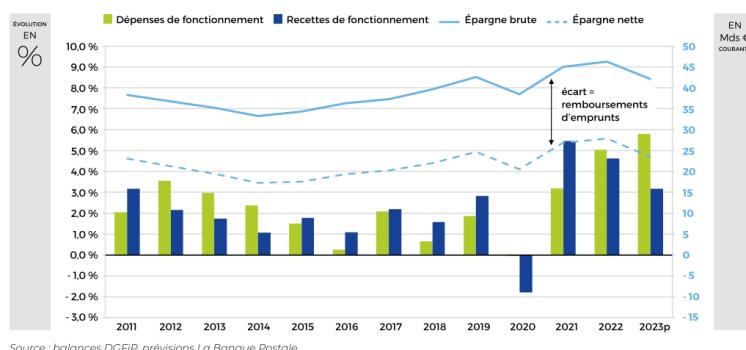
Les communes perçoivent des recettes d'investissement, principalement sous forme de dotations et de subventions, en augmentation de 5,4 %, alimentées par le Plan de relance et le fonds vert.

Les emprunts complètent le financement des investissements, atteignant 7,4 milliards d'euros (+1,6 %)

Le résultat de l'exercice 2023 devrait être légèrement déficitaire, ce qui ponctionnera le fonds de roulement des communes à hauteur de 200 millions.



#### Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales © La Banque Postale



## B. La loi de programmation des finances publiques 2023-2027

Elle a été adoptée par l'utilisation du 49.3 le 27 septembre 2023. Elle permet de déterminer le cadre pluriannuel aux budgets de l'Etat, de fixer les objectifs d'équilibre des finances publiques et la trajectoire pour y parvenir. Elle décline les objectifs par type d'administration.

### Une augmentation des concours financiers de l'Etat

En 2024, les concours financiers à destination des collectivités territoriales, hors mesures exceptionnelles, s'élèveront à 53,98 milliards d'euros soit en progression de +1,13 milliards d'euros par rapport à la loi de finances 2023.

	2023	2024	2025	2026	2027
FCTVA	6,70 Md€	7,10 Md€	7,63 Md€	7,88 Md€	7,79 Md€
Autres concours	46,15 Md€	46,88 Md€	47,32 Md€	47,78 Md€	48,26 Md€
<b>TOTAL sans mesures exceptionnelles</b>	<b>52,85 Md€</b>	<b>53,98 Md€</b>	<b>54,94 Md€</b>	<b>55,66 Md€</b>	<b>56,04 Md€</b>
Mesures exceptionnelles	2,11 Md€	411 M€	18 M€	5 M€	-
<b>TOTAL avec mesures exceptionnelles</b>	<b>54,95 Md€</b>	<b>54,39 Md€</b>	<b>54,96 Md€</b>	<b>55,67 Md€</b>	<b>56,04 Md€</b>

### L'instauration d'un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national

Cet objectif devra faire contribuer les collectivités à l'effort de réduction du déficit public et à la maîtrise de la dépense publique. Un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement inférieur de 0,5 % à l'inflation leur est fixé.

2023	2024	2025	2026	2027
+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%

→ IPCH -0,5%

Il pourra être suivi par les collectivités territoriales qui le souhaitent et devra le cas échéant être présenté chaque année à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire.

Compte tenu de la fronde des associations représentatives des collectivités locales, le pacte de confiance qui avait initialement été proposé en 2022 et qui prévoyait des sanctions en cas de non-respect a finalement été supprimé du projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027.

### **3. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2023**

*En l'état actuel des discussions parlementaires lors de la rédaction de ce ROB*

Présenté le 27 septembre 2023 en Conseil des Ministres, le projet de loi de Finances 2024 fait de la transition écologique sa priorité. **Ce PLF marque donc un soutien à l'investissement local mais qui acte la fin des dispositifs de soutien liés au coût de l'énergie.**

#### **A. Les mesures portant sur la section de fonctionnement**

##### **La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

La DGF est fixée à 27,1 milliards d'euros en 2024. La hausse de 222,5 millions d'euros par rapport à 2023, est destinée principalement au financement de la croissance des dotations de péréquation. Avec cette enveloppe supplémentaire, plus de 60 % des communes doivent voir leur DGF "augmenter" en 2024.

L'abondement à destination des collectivités les plus défavorisées est en baisse puisqu'il est fixé à 220 millions d'euros contre 320 en 2023. Il est principalement affecté à la dotation de solidarité urbaine (DSU, +90M€) et à la dotation de solidarité rurale (DSR, +100M€).

##### **Les fonds de péréquation du bloc communal restent stables**

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le Fonds de solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) seront encore maintenus au niveau de 2023 soit : 1 milliard d'euros pour le FPCI et 350 millions d'euros pour le FSRIF.

##### **La suppression de la CVAE**

Cette suppression qui devait se faire sur 2 ans pour les entreprises sera plus progressive puisqu'elle prendra fin en 2027. Pour les collectivités qui la percevaient c'est-à-dire la Métropole du Grand Paris s'agissant de Charenton, elles sont compensées depuis 2023.

##### **La rétrocession du produit des amendes « zones à faible émission » aux collectivités**

Cette rétrocession va permettre d'accompagner une mobilisation des collectivités territoriales pour le contrôle sanction automatisé, qui est essentielle pour le fonctionnement des zones à faible émissions ainsi que pour le développement des mobilités moins polluantes.

Elle prévoit la rétrocession des recettes des amendes forfaitaires générées par ces zones à faible émission mobilité aux collectivités qui mettent en place les contrôles de sanctions automatisées.

##### **La prolongation temporaire du bouclier tarifaire sur l'électricité et modification des tarifs réglementés de vente de l'électricité**

Le PLF 2024 maintient le bouclier tarifaire pour l'électricité, qui a été mis en place en février 2022 après le début de la guerre en Ukraine. Ce bouclier introduit la faculté pour le gouvernement de fixer tout au long de l'année 2024, comme c'est le cas depuis 2022, un niveau de tarif réglementé pour l'électricité inférieur à celui de Code pour l'Energie afin de permettre la limitation de leur hausse prévue au 1<sup>er</sup> février 2024.

##### **L'extinction des aides sur les dépenses énergétiques**

Le PLF 2024 entérine l'extinction des dispositifs exceptionnels de soutien pour aider les collectivités à faire face à l'explosion des prix de l'énergie.

Pour mémoire, le filet de sécurité 2022 et prolongé sous des modalités différentes en 2023 ne sera plus reconduit en 2024.

Le gouvernement considère que les prix du gaz ont été divisés par quatre en 2023 et par deux pour l'électricité.

## **L'instauration d'une nouvelle exonération de taxe foncière de 25 ans pour les logements sociaux**

Cette mesure concerne les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique. Ces derniers devront permettre une amélioration sensible de la performance énergétique et environnementale - passage d'un classement "F" ou "G" à un classement "B" ou "A" - et le respect d'un certain nombre de normes. Sous ces conditions, cette exonération serait de droit et ne serait pas compensée aux communes et aux intercommunalités.

## **B. Les mesures portant sur la section d'investissement**

Les dotations d'investissement ont tendance à progresser par palier avec la création de nouvelles aides : DSIL en 2016, part de DSIL exceptionnelle en 2021, Fonds vert en 2023. L'enveloppe de l'ensemble de ces dotations, comprise entre 800 et 900 M€ entre 2012 et 2016, atteint progressivement 1,5 Md€ en 2018, 1,8 Md€ en 2022 et est prévue à 2,5 Md€ en 2023 puis 3 Md€ en 2024 d'après le PLF en discussion au Parlement.

### **Le Fonds vert principale dotation d'investissement permettant le soutien en faveur de la transition écologique**

Le Fonds d'accélération des projets de transition écologique dans les territoires (Fonds vert) 2023 est pérennisé en 2024 et sera augmenté pour atteindre 2,5 milliards d'euros. Parmi les priorités, la rénovation des écoles avec un objectif de 2 000 écoles rénovées pour 2024 pour répondre au cap collectif de 40 000 établissements scolaires qui seront rénovés en 10 ans.

En fonction des projets présentés par les collectivités, le Fonds vert financera à la fois des actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, etc.), l'adaptation au changement climatique, ainsi que l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches, mise en place ZFE, etc.).

### **Les autres dotations d'investissement du bloc communal seront également orientées en faveur de la transition écologique**

Le gouvernement prévoit un verdissement des dotations avec un objectif de financement de projets concourant à la transition écologique accru.

Les dotations ont un effet d'entrainement important : l'effet de levier de la DTER est de 3,57 (bilan 2021) et celui de la DSIL de 4,27 (bilan 2021). C'est-à-dire qu'un euro de subvention génère sur le territoire environ 4 euros d'investissement. Elles participent donc au financement de plusieurs milliers de projets dans les territoires totalisant plusieurs milliards d'euros d'investissements.

### **1. La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions d'euros**

La DSIL étant répartie sous la forme d'enveloppes régionales, elle permet au préfet de région, en lien avec les préfets de départements, d'adapter la répartition en fonction des besoins et priorités locales. Les projets financés par la DSIL doivent concourir à la réalisation de l'une des priorités nationales inscrites à l'article L. 2334-42 du CGCT :

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics

- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

## **2. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1,046 milliard d'euros**

Elle finance la construction, habitat, urbanisme et transport (42 % des projets), l'environnement, la transition énergétique et écologie (15 % des projets), la sécurité (14 % des projets) et les actions et services publics (10 % des projets).

## **3. La Dotation de la politique de la ville (DPV) : 150 millions d'euros**

C'est une dotation d'appui aux projets portés par les communes et les EPCI à fiscalité propre en matière de politique de la ville créée en 2009. Elle est depuis l'origine destinée aux communes percevant la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et confrontées par ailleurs à des charges particulièrement lourdes au regard de la politique de la ville.

## **4. La hausse du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

Soit + 364 millions d'euros par rapport à 2023 et extension du périmètre d'éligibilité aux aménagements de terrain.

## 4. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DE LA COMMUNE DE CHARENTON

Nous allons présenter les recettes et les dépenses de fonctionnement afin d'en estimer le montant et ainsi déterminer l'épargne brute servant de cadre à la détermination des dépenses d'équipement pour 2024 et les années suivantes.

### A. Les recettes de fonctionnement

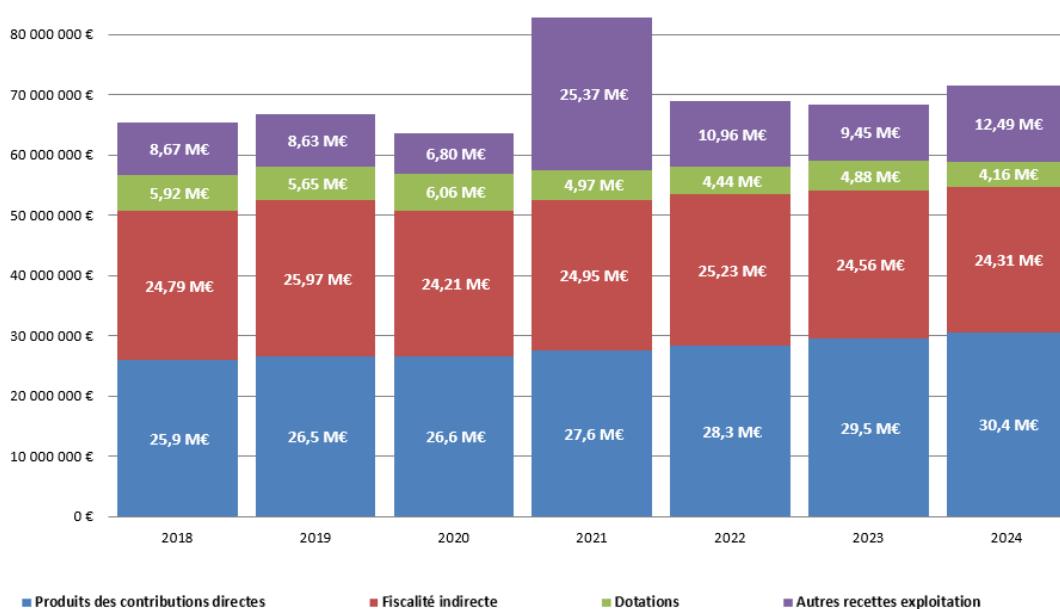
Pour mémoire, la recette 2021 est à relativiser du fait de la cession du terrain Jean Jaurès pour un montant de 16,49 M€. Sans cet effet exceptionnel, la variation des recettes aurait été ramenée à +2,36 % entre 2020 et 2021.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 68,90 M€ en 2022 et se situeraient à 68,42 M€ en 2023.

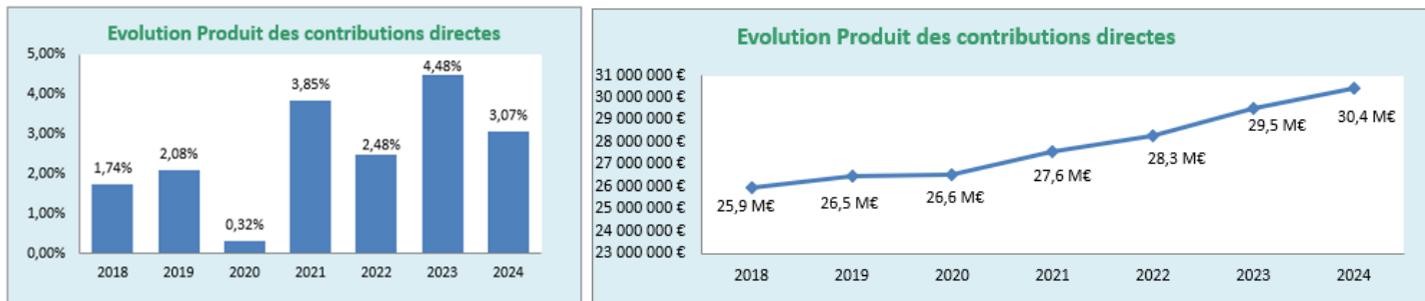
Ainsi elles atteindraient 71,39 M€ en 2024 du fait la cession du 170 rue de Paris pour 3,2M€.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Rétrospective						Prospective
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
<b>Produit des contributions directes :</b> Produits des taxes d'habitation, foncière, foncière non bâti, rôles supplémentaires et surtaxe sur les résidences secondaires	25 932 872	26 471 855	26 557 147	27 580 715	28 264 945	29 531 763	30 437 965
<b>Fiscalité indirecte :</b> Attribution de compensation, taxe sur l'électricité, taxe de séjour, taxe sur la publicité et DMTO	24 788 015	25 973 119	24 207 460	24 945 718	25 233 901	24 558 950	24 312 437
<b>Dotations :</b> DGF, DGD, Participations, compensations fiscales et Dotation Solidarité du Territoire	5 923 968	5 649 124	6 063 115	4 967 112	4 437 658	4 883 865	4 155 857
<b>Autres recettes d'exploitation :</b> produits des services, Produits de gestion courante, produits des cessions d'immobilisations, produits exceptionnels et atténuation de charges	8 672 927	8 634 677	6 803 314	25 365 121	10 959 214	9 447 011	12 487 093
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>65 317 782</b>	<b>66 728 775</b>	<b>63 631 035</b>	<b>82 858 666</b>	<b>68 895 718</b>	<b>68 421 589</b>	<b>71 393 352</b>
	<b>0,8%</b>	<b>2,2%</b>	<b>-4,6%</b>	<b>30,2%</b>	<b>-16,9%</b>	<b>-0,7%</b>	<b>4,3%</b>

Répartition Recettes réelles de fonctionnement



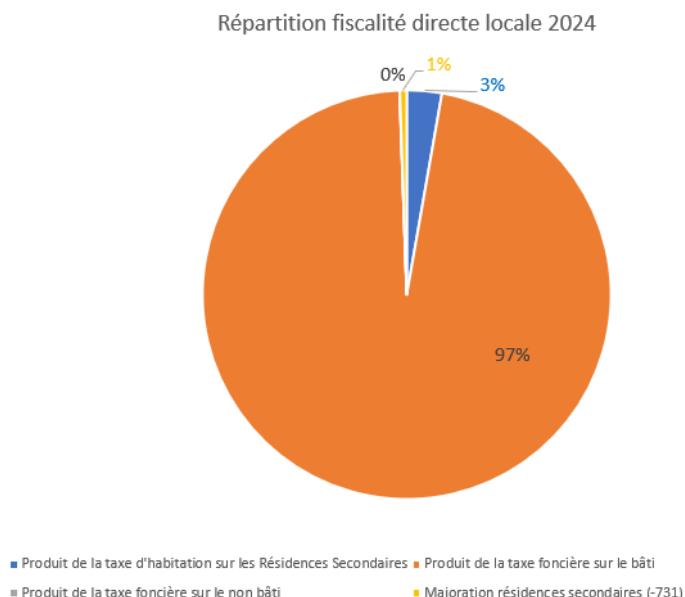
## Les produit des contributions directes ou un panier fiscal profondément modifié depuis 2021



### Répartition du produit

Le niveau de fiscalité directe attendu est donc de 30,438 M€ ainsi décomposé :

- 29,426 M€ de produit sur la taxe foncière bâti dont 3,593 M€ de coefficient correcteur
- 0,841 M€ de produit sur les résidences secondaires (taxation à un taux de 18.07 %)
- 0,165 M€ au titre de la majoration de 20 % sur les résidences secondaires
- 0,006 M€ de produit sur la taxe foncière non bâtie



### Le coefficient de revalorisation des bases fiscales

Depuis 2018, et comme le prévoit l'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI), les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017).

Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

**En 2023**, compte tenu d'un fort niveau d'inflation, le coefficient a été fixé à 7,1% c'est-à-dire le niveau IPCH à fin novembre 2022.

Toutefois, le produit définitif n'est pas encore arrêté lors de la rédaction de ce ROB car les bases définitives ne sont pas encore notifiées aux villes par les services de la Direction Départementales

des Finances Publiques.

**Pour 2024**, les bases de taxe foncières sur le bâti et sur le non bâti devraient être revalorisées de 3,8 %.

Une revalorisation à 2,4% serait possible en **2025**.

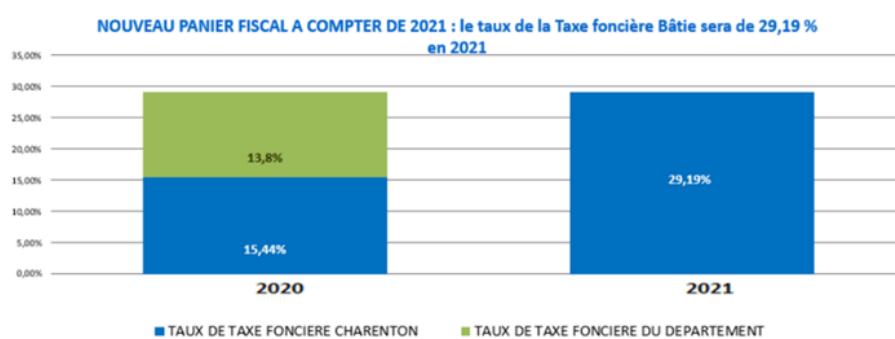
Il est nécessaire de souligner que la revalorisation des bases ne porte que sur les bases ménages essentiellement composées des locaux d'habitation ordinaire, des locaux à caractère social et des locaux soumis à la loi 1948. Elles représentent environ 70% des bases totales de la commune.

Les autres bases sont composées des locaux à usage professionnel et commercial ainsi que les établissements industriels et assimilés, elles évoluent selon les tarifications par catégories de locaux. Ces tarifs sont multipliés par la surface pondérée.

### Les taux de fiscalité de Charenton restent stables

Comme prévu par la loi de finances 2020, la taxe d'habitation n'est plus perçue par les communes. En découle à leur bénéfice le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Ainsi, depuis 2021, le taux de référence de la TFPB est égal à la somme des taux communal et départemental.

	2022	2023
Taux taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	18,07%	18,07%
Evolution n-1	0%	0%
Taux taxe foncière sur le bâti (TFB)	29,19%	29,19%
Evolution n-1	0%	0%
Taux taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	22,52%	22,52%
Evolution n-1	0%	0%

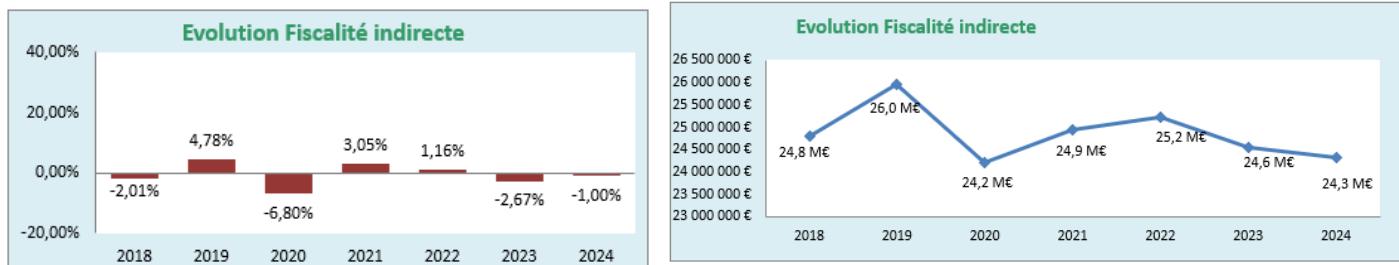


Afin que la compensation s'effectue à l'euro près pour les communes, l'Etat a mis en place, en plus du transfert de la part départementale de TFB, un mécanisme complémentaire appelé « Coefficient Correcteur » ou CoCo. Ce dernier prend la forme d'un versement complémentaire pour Charenton.

Depuis 2023, l'intégralité des ménages est exonérée du paiement de la taxe d'habitation sur les

résidences principales.

## La fiscalité indirecte



Compte tenu notamment des effets induits liés à la crise sanitaire, la fiscalité indirecte s'est contractée fortement en 2020 (-6,80%) pour s'établir à 24,21 M€. Elle atteignait un niveau de 25,2 M€ en 2022 et devrait chuter à 24,6 M€ en 2023.

Elle est estimée encore à la baisse en 2024 pour s'établir à 24,3 M€ compte tenu principalement de la crise du marché immobilier qui va fortement impacter nos droits de mutations (DMTO).

## L'attribution de compensation

Elle est versée par la Métropole du Grand Paris depuis 2016. Elle a pour objectif de restituer aux communes le montant versé en 2015 par les intercommunalités existantes, anciennement bénéficiaires de la fiscalité des entreprises. Pour 2023 et les années suivantes, elle resterait stable à 21,24 M€.

## Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Le taux de la taxe communale additionnelle est fixé par l'article 1584 du CGI à 1,20 % pour les mutations à titre onéreux d'immeuble ou de droits immobiliers.

Le dynamisme du marché immobilier a permis à la commune de percevoir en 2022 un très bon niveau de DMTO de 3,022 M€.

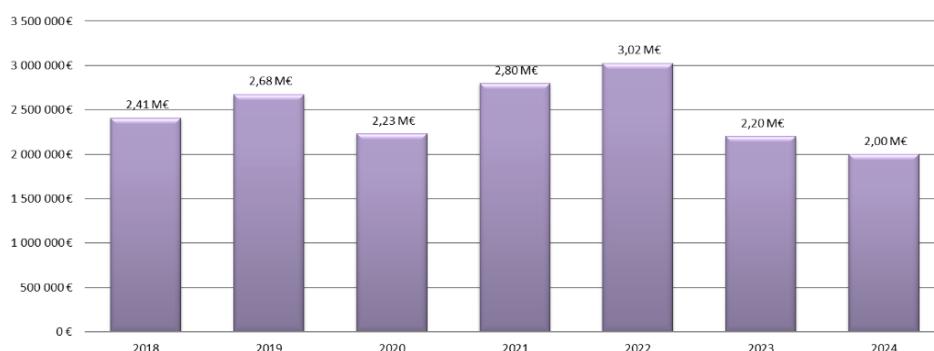
Toutefois, depuis 2023, le marché immobilier s'est retourné compte tenu de la forte remontée des taux d'intérêts. Selon l'observatoire du logement, le volume des crédits accordés par les banques a chuté de -43 % en août dernier. Ce phénomène entraîne également une baisse des prix.

La baisse des ventes immobilières avait entraîné une chute des recettes nationales de -18 % début septembre 2023. Les experts估计 que cette tendance pourrait s'aggraver pour atteindre un niveau de -20 % d'ici à fin 2023.

C'est pourquoi les DMTO tels que nouvellement projetés pour l'année 2023 s'établiront à 2,2 M€, soit un montant inférieur aux prévisions budgétaires (2,6 M€).

Les économistes envisagent encore une intensification de la baisse des prix immobiliers sur 2024 qui pourrait être de l'ordre de 4 %. C'est pourquoi nous projetons un niveau de DMTO réduit à un niveau de 2 M€ pour 2024.

Taxes additionnelles aux droits de mutation



## **La taxe communale sur la consommation finale d'électricité**

La Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est un impôt indirect perçu par les communes et payée par tous les consommateurs finaux, particuliers ou professionnels, au travers de leur consommation d'électricité. Elle était de 0,58 k€ en 2022, est estimée à 0,56 k€ en 2023 et évoluerait à 0,57 k€ à partir de 2024.

## **La taxe de séjour**

En 2020, le mécanisme a évolué, chaque bénéficiaire (région, département, ville) percevant directement la part qui lui revient.

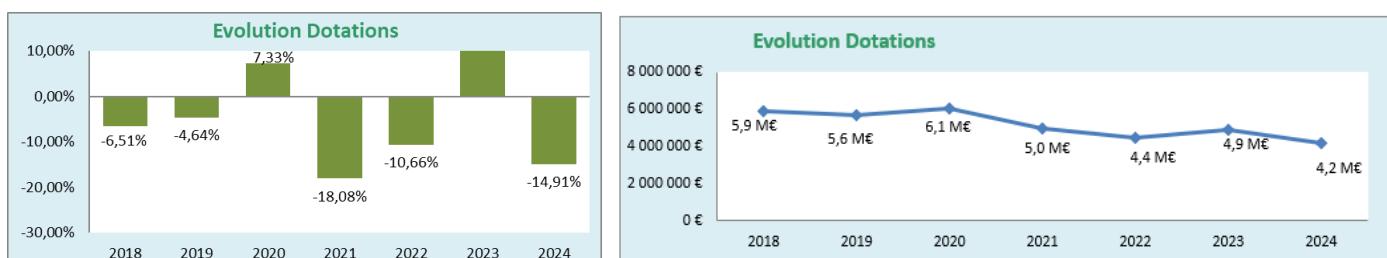
Le confinement de mars à mai 2020 puis les mesures de reconfinement qui s'en sont suivies ont particulièrement impacté la fréquentation des hôtels de la commune ainsi que les locations auprès les loueurs en meublés (Airbnb, Abritel, Booking ...). La recette avait ainsi très fortement chuté pour s'établir à 0,14 k€ en 2020 et 0,13 k€ en 2021.

Le produit en 2022 a presque retrouvé un niveau d'avant crise pour s'établir à 3,18 k€.

Il est anticipé à 3,5 k€ pour 2023 et devrait connaître un rebond en 2024 à 4 k€ du fait de la tenue des Jeux Olympiques de Paris.

## **Les dotations**

Les dotations devraient enregistrer un niveau de 4,9 M€ en 2023 et 4,2 M€ en 2024.



## **Les participations extérieures**

Il s'agit des subventions de fonctionnement du Département et principalement de la CAF au travers du bonus territoire et de la Prestation Sociale Unique (PSU).

Pour l'année 2022, la recette était de 3,85 M€ mais ne peut être retenue comme année de référence du fait de la perception cette année de recettes exceptionnelles qui n'ont pas été reconduites en 2023 (aide Covid comptabilisée en 2022 pour 0,11 K€ et régularisations de versements en 2022 au titre de 2021).

Elles devraient s'établir à 3,55 M€ en 2023 et à 3,63 M€ en 2024.

## **Les autres dotations**

Cette nature ne voit quasiment aucune recette additionnelle jusqu'en 2022. En 2023, la ville s'est vu octroyer le filet de sécurité 2022 au titre des pertes de recettes pour un montant de 801 573 €. Cette recette n'avait pas été inscrite au BP 2023.

Pour mémoire, la loi de finances rectificative pour 2022 avait instauré une aide aux collectivités visant à compenser les surcoûts liés à la hausse des dépenses énergétiques et des dépenses alimentaires ainsi

qu'à l'augmentation et du point d'indice (décidé en juillet 2022 : + 3,5 %).

Pour rappel, les communes et intercommunalités étaient éligibles au filet de sécurité 2022 à condition que leur épargne brute au 31 décembre 2021 représente moins de 22% de leurs recettes réelles de fonctionnement et que leur épargne brute enregistre en 2022 une baisse de plus de 25%, "principalement" du fait de la majoration de la rémunération des agents publics, d'une part, et de la hausse des prix de l'énergie (électricité, chauffage) et des achats de produits alimentaires, d'autre part. Enfin, leur potentiel financier par habitant devait être inférieur au double du potentiel financier (potentiel fiscal pour les EPCI) moyen par habitant des communes appartenant à la même strate démographique.

Le versement a été effectué avant le 31 octobre 2023 pour les collectivités bénéficiaires. Selon un bilan établi par Bercy dans un récent rapport de l'Assemblée nationale 2937 collectivités ont été dotées. Dans le détail, 2 007 communes se partagent 341M€, et 105 intercommunalités à fiscalité propre perçoivent 35M€. Les 27 M€ restants reviennent à 825 syndicats.

Le gouvernement a décidé lors du PLF 2023 de modifier les modalités de calculs du filet de sécurité. Le filet 2023 bénéficiera aux communes et EPCI qui auront subi en 2023 une perte d'épargne brute de plus de 15 %. Les communes devront toujours avoir un potentiel financier par habitant inférieur à deux fois le potentiel financier par habitant de l'ensemble des communes appartenant à la même strate. La ville de Charenton ne devrait pas y être éligible.

## **Les compensations fiscales**

En 2020 la ville percevait 1,49M€ de compensations fiscales (grâce à une dotation exceptionnelle de 783k€ au titre de la perte de recettes fiscales générées par la crise Covid).

L'exercice 2021 a vu ce montant nettement diminuer pour n'atteindre que 480,20K€, suite à l'intégration dans le COCO des compensations de TH.

Deux recettes majeures : 229,8 K€ au titre de la compensation suite à l'exonération par l'Etat de la moitié des valeurs locatives des locaux industriels et 235 k€ au titre d'une avance sur pertes fiscales exceptionnelles au titre de 2021. Les services de l'Etat avaient d'office versé à Charenton cette avance. Dans la mesure où Charenton n'était finalement pas éligible, cette avance a fait l'objet d'une reprise en 2023 (chapitre 014).

Les compensations se limitent à celles relatives aux locaux industriels et à la taxe foncière. Pour 2023, le montant des compensations a été notifié pour un montant de 311,18 k€ :

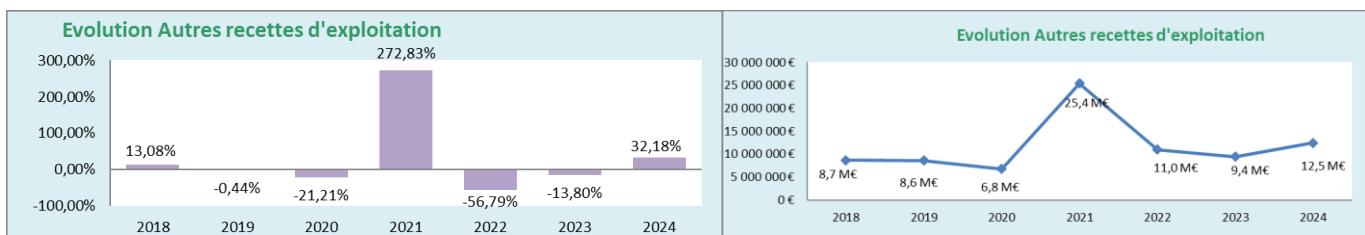
- 297,03 k€ au titre de la compensation pour moitié des locaux industriels
- 0,14 k€ au titre de la compensation pour les personnes de conditions modestes et sur les exonérations de longue durée de TFPB pour les constructions neuves et les logements sociaux

Le montant des compensations a été projeté sur ce même niveau pour 2024.

## **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

En 2020 la DGF a été notifiée pour un montant de 0,77 K€. Le prélèvement opéré provenait de l'écrêtement effectué sur les communes dont le potentiel fiscal par habitant au titre de l'année précédente est supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal constaté pour l'ensemble des communes. Cet écrêtement se cumule au fil des années : il a entraîné une ultime chute de cette dotation qui s'élève à seulement à 0,4 K€ en 2022, et 0,2 K€ en 2023 dernière année de versement de la DGF pour Charenton.

## Les autres recettes d'exploitation



Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

Elles se situaient en 2021 à un niveau fort du fait de la cession foncière de l'ex-LEP Jean-Jaurès pour 16,490 M€.

Etablies à 11 M€ en 2022, elles devraient enregistrer une décrue à 9,4 M€ en 2023 pour retrouver un niveau de 12,5 M€ en 2024.

## Le produit des services

Après avoir connu un niveau de 7,55 M€ en 2022, ils s'établiraient à 7,49 M€ en 2023 et à 7,79 M€ en 2024.

## Les cessions des immobilisations

Les aléas enregistrés sur les produits de cessions des immobilisations expliquent grandement les variations du Chapitre des autres recettes d'exploitation :

- 2021 : Cession foncière de l'ex-LEP Jean-Jaurès pour 16,49M€ et 1,23M€ s'agissant de la partie à construire
- 2022 :
  - Cession à l'EPFIF du 12 rue Marty juste après l'acquisition dans le but de construire des logements sociaux pour 2,14 M€
  - Cession du solde du Stadium Maisons-Alfort pour 0,38 M€
- 2023 : pas de cession importante
- 2024 : Cession EPFIF de l'immeuble situé au 170 rue de Paris. Ce bien a été acquis en septembre 2022 dans l'objectif d'une requalification du bâtiment en logements sociaux. Les délais d'exercice des droits de priorité et des recours des tiers conduisent à inscrire à 2024 la rétrocession à l'Immobilière 3F.

## Les autres produits de gestion courante

Ils comptabilisent notamment les loyers perçus. Ils évoluent selon les biens acquis par la commune et leur date de cession le cas échéant.

Pour 2023, la commune a intégré les loyers du 170 rue de Paris pour une recette estimée à 136 k€.

## Des produits financiers

La remontée des taux d'intérêts permet à nouveau aux collectivités, sous certaines conditions, d'opérer des placements financiers lorsque leur niveau de trésorerie les y autorise.

Le compte à terme est un compte productif d'intérêts sur lequel sont placés des fonds pour une durée déterminée. Cette formule, à court terme et autonome, n'est pas adossée à un compte à vue mais tenue dans les écritures de l'État. C'est un produit simple et sans risque, à taux fixe.

Charenton se trouvant dans une situation de trésorerie excédentaire, compte tenu notamment de la cession Jean Jaurès, a donc pu effectuer des placements dès la fin 2022.

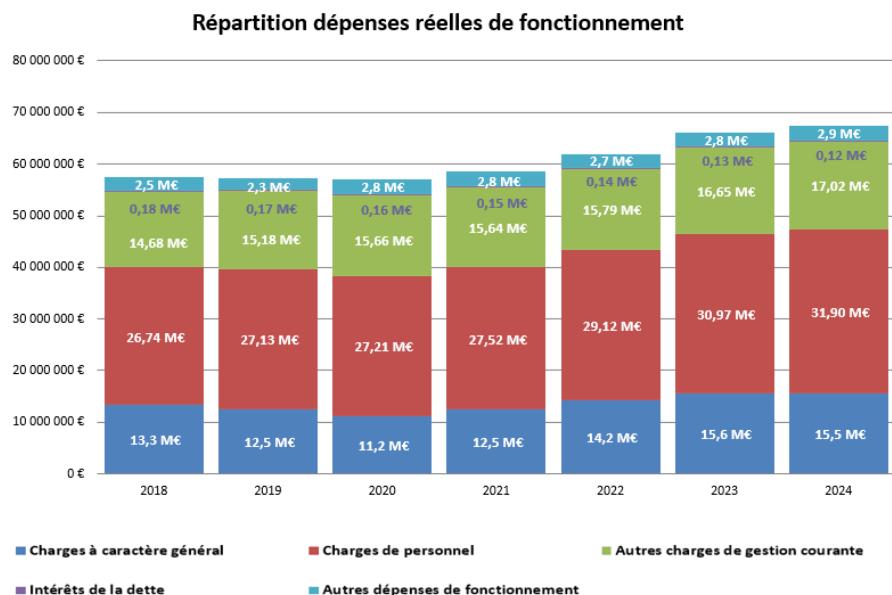
Montant des intérêts perçus à l'occasion des placements :

- 2022 : 1 473 €,
- 2023 : Projection de 587 958 € sur la base d'un placement de 21 M€,
- 2024 : Projection de 460 040 € sur la base d'un placement de 15 M€.

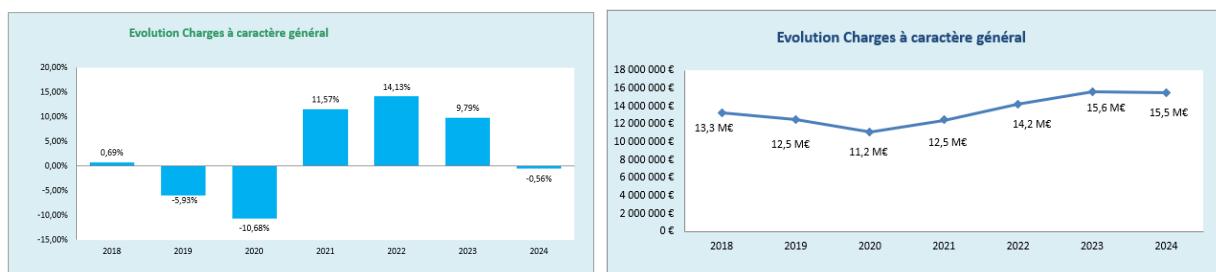
## B. Les dépenses de fonctionnement

Elles se répartissent selon 5 natures principales :

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Rétrospective					Prospective	
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général (chap 011)	13 291 210	12 502 731	11 168 047	12 460 726	14 221 843	15 613 743	15 525 955
Charges de personnel (chap 012)	26 738 105	27 133 432	27 205 531	27 523 026	29 122 204	30 967 000	31 896 010
Autres charges de gestion courante (chap 65)	14 679 802	15 178 156	15 662 264	15 642 568	15 788 846	16 648 581	17 022 591
Intérêts de la dette (art 66111)	183 538	172 953	162 012	150 702	140 710	130 319	119 512
Autres dépenses de fonctionnement (dont chapitre 014)	2 518 072	2 297 306	2 827 950	2 755 894	2 733 889	2 786 938	2 887 014
Total des dépenses réelles de fonctionnement	<b>57 410 727</b>	<b>57 284 578</b>	<b>57 025 805</b>	<b>58 532 916</b>	<b>62 007 492</b>	<b>66 146 582</b>	<b>67 451 082</b>
Taux d'évolution n-1	-0,2%	-0,2%	-0,5%	2,6%	5,9%	6,7%	2,0%



## Les charges à caractère général subissent une forte augmentation depuis 2021



En 2020, la baisse des crédits a été observée dans tous les secteurs ayant connu une diminution de fréquentation (cantines, crèches, périscolaire, séjours, et baisse d'activité des services opérationnels durant la période de confinement).

En 2021, elles n'avaient pas encore retrouvé leur niveau d'avant crise sanitaire.

En 2022, elles ont été de 14,22 M€ enregistrant ainsi une progression de 14,13 % du fait de l'évolution de +19 % sur les dépenses énergétiques et de +13 % sur les autres dépenses de ce chapitre compte tenu d'un niveau d'inflation fort.

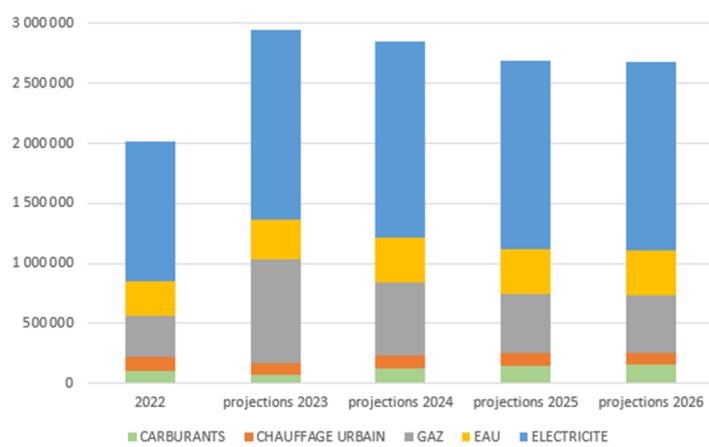
En 2023, le chapitre 011 bondit à nouveau de 10% pour atteindre 15,613 M€, sous l'effet conjugué d'une hausse des dépenses énergétiques (+36 % pour un montant de 2,94 M€) et de l'inflation sur les autres postes des charges à caractère général.

Pour 2024, la commune prévoit de contenir les dépenses de ce chapitre à hauteur de 15,525 M€ par une réduction des dépenses énergétiques et une volonté marquée de contenir toutes les autres charges à caractère général.

## LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

### Focus sur les dépenses énergétiques

Depuis 2021, le budget global des énergies est en forte augmentation (+ 18,7% en 2022/21, puis +45.8% en 2023/22), atteignant près de 3 M€. En 2024, une légère baisse globale est attendue (-3%), mais la dépense reste très élevée (2,85 M€), notamment en comparaison avec 2021 (1.7M€).



Le poste électricité est historiquement le plus élevé et représente plus de la moitié de la dépense

globale des énergies (57.6 % en 2024), à nouveau en hausse en 2024/2023 (+4,4%, 1,64 M€). Cette hausse est à relativiser par rapport à celle connue en 2023/22 (+35%).

Le second poste de dépense d'énergie concerne l'achat de gaz naturel (21,6% des dépenses globales en 2024, 616k€). On note que ce poste est en forte baisse par rapport à 2023 (-28,5%, -245k€/ 2023), lorsque le gaz avait été principalement acheté au plus fort de la crise ukrainienne par le SIGEIF.

Les perspectives pour 2025 s'orientent à nouveau à la baisse (-19.2% par rapport 2024, soit une économie attendue de 118 k€ /2024).

L'eau est le troisième poste de dépenses (près de 13% des dépenses globales, 367k€ en 2024). Ce poste est en hausse chaque année malgré la stabilisation voire la baisse des consommations (+13% en 2022/21 ; +14% en 2023/22 et +10% en 2024/23). La forte augmentation du prix de l'eau explique ce phénomène (+15% en 2024/23).

Les carburants des véhicules municipaux (4.4% des dépenses globales en 2024, 124 k€) ainsi que le chauffage urbain (3.6% des dépenses globales en 2024, 101k€) restent des postes mineurs de dépense d'énergie.

L'amortisseur électricité appliqué en 2023 a permis une économie de 20% environ. L'Etat n'envisage pas de le reconduire en 2024.

#### Les autres charges à caractère général

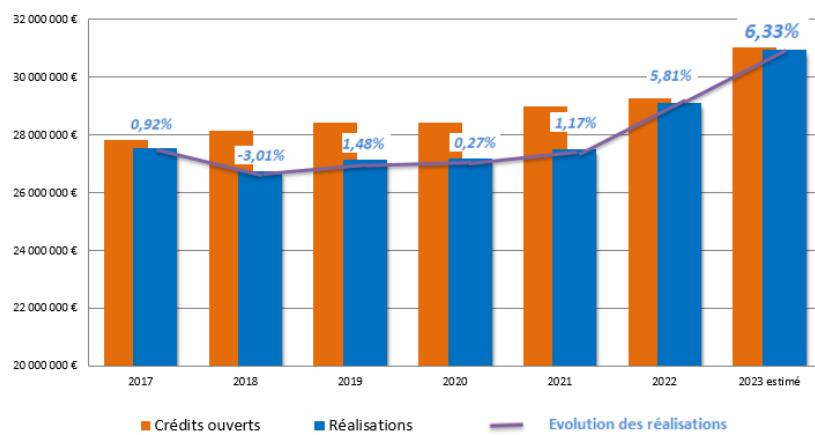
En 2024, une stabilisation des autres dépenses au niveau 2023 est envisagée, à 12,670 M€, compte tenu d'un cadrage budgétaire très volontariste sur l'exercice.

Il convient de noter que la réouverture de la piscine en juin 2022 a participé à la croissance des charges à caractère général : +161K€ en 2022, +288K€ en 2023.

## Les charges de personnel sont en forte augmentation

#### L'évolution des dépenses de personnel

DEPENSES DE PERSONNEL  
Prévisions et réalisations budgétaires 2017 à 2023



L'augmentation des dépenses de personnel a été de 0,27 % en 2020 et s'est élevée à 1,17 % en 2021.

En 2022, on note l'augmentation de la valeur de point de 3,5 %, mais aussi la mise en place du RIFSEEP, ainsi que la revalorisation de l'IFSE pour les agents les plus fragiles.

En 2023, la ville n'a pu faire face à l'évolution majeure des dépenses de personnel qu'en délibérant pour augmenter les crédits lors de la décision modificative en octobre 2023.

Le niveau des dépenses de personnel devrait s'établir à 30,967 M€, soit en augmentation de +925 K€ par rapport aux prévisions budgétaires 2023 mais aussi de plus de 1,84 M€ par rapport à l'exercice 2022. Extrait des mesures prises en 2023 :

- Application du CIA, dispositif supplémentaire à l'IFSE dans le cadre du RIFSEEP,
- Le point d'indice a été revalorisé de +1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- Le SMIC a été revalorisé de +1,81 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et à nouveau de +2,19 % au 1<sup>er</sup> mai,
- Gain indiciaire jusqu'à neuf points accordés à compter du 1er juillet 2023 aux premiers échelons des catégories C et B, sur la base du relèvement de l'indice minimum de traitement au niveau du SMIC en 2023,
- Poursuite en 2023 des effets de la diminution d'un an de la durée des échelons de bas de grade, (ramenant la durée du grade de 25 ans à 19 ans en C1 et de 25 à 20 ans en C2) et de la bonification d'ancienneté de douze mois accordée à l'ensemble des fonctionnaires de la catégorie C,
- Révision des IFSE des personnels de la petite Enfance à compter de septembre 2023,
- Les remboursements de transport ont augmenté au 1<sup>er</sup> septembre 2023 (prise en charge de 75 % au lieu de 50 % par la collectivité) pour tous les agents de la ville,
- Des versements de congés payés et d'indemnités de précarité plus conséquents ont été versés suite aux recrutements plus importants,
- Des salaires ont été révisés à la hausse afin de pérenniser les agents en place et pourvoir les postes toujours disponibles,
- La GIPA a été reconduite sur 2023.

En 2024, la masse salariale est estimée à 32 M€ soit en progression de +3,5%,

- La totalité des agents percevront 5 points d'indice supplémentaires (210k€),
- Les cotisations retraite augmenteront de 1 point (110k€),
- La revalorisation sur les salaires de +1,5% effectuée en juillet 2023, sera enregistrée en année pleine sur 2024 .
- Les avancements de grade et d'échelons (330k€)
- L'augmentation de la prime d'assurance risque statutaire (75k€)
- La poursuite des recrutements (300k€)

### La structuration des dépenses de personnel

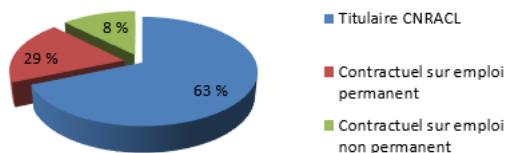
Détail de la masse salariale	2019	2020	2021	2022	2023
	Total	Total	Total	Total	Estimation à fin oct 2023
Traitements	13 507 K€	13 530 K€	13 579 K€	14 065 K€	13 252 K€
Primes et indemnités	4 683 K€	4 823 K€	4 982 K€	5 258 K€	3 736 K€
NBI	80 K€	79 K€	72 K€	74 K€	66 K€
SFT	165 K€	148 K€	151 K€	152 K€	148 K€
Vacations	712 K€	675 K€	609 K€	720 K€	514 K€
Heures Supplémentaires	297 K€	286 K€	247 K€	340 K€	330 K€
Avantages nature	33 K€	36 K€	40 K€	39 K€	34 K€
<b>Brut</b>	<b>19 478 K€</b>	<b>19 577 K€</b>	<b>19 681 K€</b>	<b>20 658 K€</b>	<b>18 080 K€</b>
Urssaf + ASSEDIC	3 537 K€	3 558 K€	3 749 K€	4 220 K€	3 618 K€
Retraite	3 810 K€	3 777 K€	3 731 K€	3 875 K€	3 241 K€
CDG + CNFPT	226 K€	203 K€	212 K€	245 K€	222 K€
<b>Charges Patronales</b>	<b>7 573 K€</b>	<b>7 539 K€</b>	<b>7 691 K€</b>	<b>8 340 K€</b>	<b>7 081 K€</b>
Autres dépenses de personnel	83 K€	89 K€	152 K€	135 K€	140 K€
<b>Totaux Réalisés</b>	<b>27 133 K€</b>	<b>27 206 K€</b>	<b>27 482 K€</b>	<b>29 123 K€</b>	<b>25 301 K€</b>

## Les heures supplémentaires (pour 2023 à fin octobre)

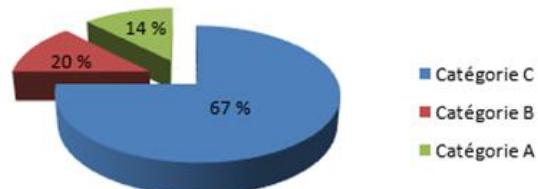
Heures supplémentaires	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
> 14 h	16 475,95	25 459,16	32 058,13	34 596,25	16 142,46	-53,34%
De jour	107 749,84	96 370,89	75 841,20	104 956,41	75 618,73	-27,98%
Dim & J.F	105 678,58	86 957,82	91 630,78	114 215,29	94 939,40	-16,87%
Nuit	67 130,85	77 041,81	49 317,78	97 664,36	143 561,00	46,99%
Totaux	297 035,22	285 829,68	248 847,89	351 432,31	330 261,59	

## La structure des effectifs au 31.12.2022

- 712 agents employés par la collectivité
  - 445 fonctionnaires
  - 209 contractuels permanents
  - 58 contractuels non permanents



- Répartition des agents par catégorie



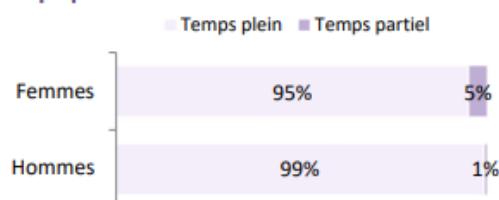
## Les principaux cadres d'emplois

### ➡ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

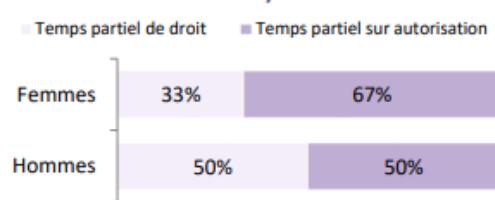
Filière	Femmes	Hommes
Administrative	79%	21%
Technique	45%	55%
Culturelle	65%	35%
Sportive	11%	89%
Médico-sociale	100%	
Police	36%	64%
Incendie	-	-
Animation	73%	27%

## La durée effective de travail en 2022

### ➡ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel

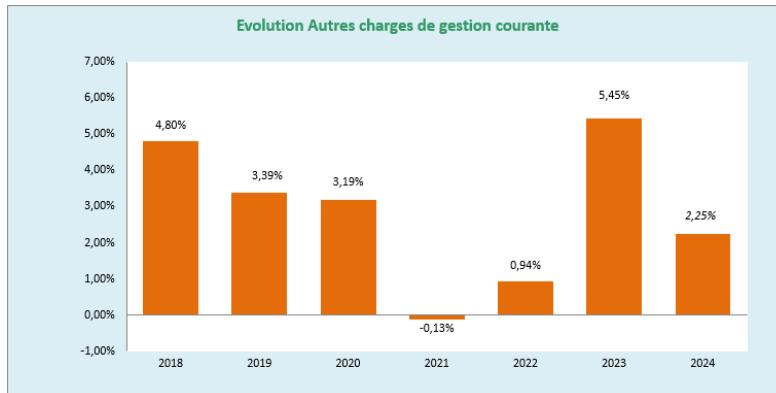


### ➡ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



## Les autres charges de gestion courante

Elles comptabilisent la contribution au FCCT de notre territoire, les subventions versées, les autres charges de gestion courante ainsi que les contingents et participations obligatoires.



En 2021, elles se sont stabilisées à 15,64 M€. Atteignant 15,79 M€ elles étaient en 2022 en légère augmentation de 0,94 % pour presque 150 000 € provient de tous les postes dont 56 000 € pour les contingents et participations obligatoires, 52 000 € pour les subventions versées.

A partir de 2023, elles devraient fortement évoluer à 16,65 M€ du fait de sa composante FCCT.

Si en 2022, la commune a été exonérée par le Territoire de la revalorisation des bases sur la part « fiscalité ménages » pour plus de 200K€, cette revalorisation devrait s'appliquer à hauteur de 7,10 % en 2023.

C'est pourquoi, la somme versée au Territoire serait majorée de 650 K€ à 12,49 M€.

Pour 2024, le FCCT devrait être pour sa part ménages à nouveau revalorisé du niveau de l'inflation qui est projeté à 3,8 % et qui générera un surcoût de plus de 450 k€, pour s'établir à 12,78 M€.

## Les autres dépenses de fonctionnement

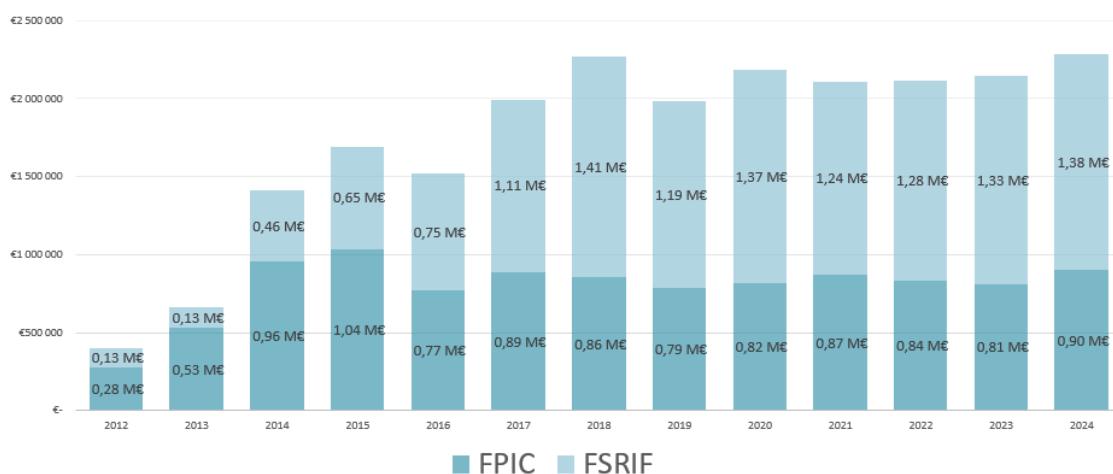
### La péréquation horizontale

La contribution totale 2024 pour notre commune sera de 2,3 M€ répartie comme suit :

- FPIC 0,9 M€
- FSRIF 1,4 M€

Les dépenses de péréquation auront coûté fin 2023 plus de 20,49 M€ à la ville depuis leur instauration

LE POIDS DE LA PEREQUATION A CHARENTON  
SERA DE 2,3 MILLIONS € EN 2024  
PERTE CUMULEE DEPUIS 2012 DE 22,8 MILLIONS D'€



### Les amendes de police

La loi MAPTAM introduit depuis l'exercice 2017 une nouvelle répartition du produit des amendes

de police, ainsi que des obligations de reversement à la Région et à Île de France Mobilités. Ainsi la ville a assuré le versement de 93k€ en 2020 et 498k€ en 2021 à ces deux organismes, puis de 221k€ en 2022 et 318k€ en 2023. Les projections pour 2024 sont de 280k€.

## C. Les orientations d'investissement

### Les recettes propres d'investissement

Plusieurs recettes s'inscrivent dans cette catégorie :

- Le FCTVA visant à compenser le paiement de la TVA par les collectivités locales sur certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement : il est lié aux réalisations de l'année N-1
  - Pour 2020, il a été de 772 K€ et a été perçu en 2021.
  - Pour 2021, il a été arrêté à 928 k€ et a également été perçu sur l'exercice 2021.
  - Pour 2022, il a été perçu pour 1,69 M€.
  - Pour 2023, son montant est de 2,34 M€ (montant notifié)
  - Pour 2024, et compte tenu des dépenses d'investissement qui seraient mandatées d'ici la fin de l'exercice 2023, il devrait s'établir à 1 M€.
- Les subventions ;
  - En 2021 : la ville a perçu 718 K€ au titre des subventions d'investissement
  - En 2022, elle a reçu 2,49 M€
  - En 2023 elle avait perçu 319 K€ au mois de septembre
  - Pour 2024 : Il a été inscrit un montant de 2,4 M€
  - Pour 2025 : Il a été inscrit un montant de 1,4 M€
- Les taxes d'urbanisme (taxe locale d'équipement, taxe du plafond légal de densité, etc.) pour un montant estimé à 100 k€ de 2023 à 2024.

### Les principales dépenses prévisionnelles d'investissement

La ville fait la distinction entre 3 types de dépenses d'équipement

#### Les dépenses d'équipement et de renouvellement

Il s'agit des dépenses de gros entretiens et de renouvellement (PGER) des équipements des bâtiments de la ville et des services de la ville (exemple : achat de logiciels, achat de véhicules ...).

Nous retrouvons également dans cette rubrique la participation que nous versons à la Brigade des Sapeurs-Pompiers pour lui permettre de réaliser ses investissements.

Les enveloppes de ces dépenses ont été stabilisées à hauteur de 3,08 M€.

#### Les opérations d'investissement

Les opérations d'investissement prévues sont les suivantes :

- Aménagement du 14 rue Marty
- Square du 11 novembre
- Fonds de commerce
- Halle du marché
- Surcharges foncières
- Vidéoprotection
- ZAC de Bercy

## **Les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement**

Depuis le budget 2023, la commune a mis en place 10 programmes d'AP/CP dont nous rappelons ci-dessous les finalités.

### **AP n° 1. PLAN VÉLO - Réseau des pistes cyclables sur l'ensemble de la Ville pour 1,20M€**

- Accompagner l'évolution actuelle des déplacements et faciliter la pratique du vélo par des aménagements et des services adaptés ;
- Répondre aux besoins en termes de sécurité, continuité, efficacité, cohabitation et anticipation de l'arrivée des nouveaux usagers ;

### **AP n° 2. ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ARISTIDE BRIAND - Rénovation thermique et qualité de l'air pour 3,73M€**

- Améliorer l'efficacité énergétique du site, pallier l'inconfort thermique ressenti en hiver comme en été en s'attachant un volet génie-climatique du projet ;
- Améliorer la qualité de l'air intérieur ;
- Réfection des façades de l'école pour finaliser la démarche de revalorisation esthétique des bâtiments municipaux composant le centre-ville ;

### **AP n° 3 . CRÉATION DU JARDIN DE L'HÔTEL DE VILLE pour 1,09M€**

- Augmenter les surfaces végétalisées en réduisant les surfaces imperméabilisées pour lutter contre les îlots de chaleur et développer de la biodiversité en ville ;
- Aménager des espaces de convivialité en améliorant le cadre de vie, en reliant les espaces végétalisés existants dans le quartier et développer le réseau de trame verte.

### **AP n° 4 : GYMNASE MAURICE HERZOG - Rénovation de l'espace de jeu et modernisation de l'éclairage pour 0,23M€**

- Rénover la salle multi-sports du gymnase (sols, murs et plafond) ainsi que de certains locaux annexes afin de permettre des pratiques sportives plus qualitatives.

### **AP n° 5 : STADE DE FOOTBALL HENRI GUERIN – Rénovation du terrain, modernisation de l'éclairage et création d'un bassin de récupération des eaux de pluie pour 1,06M€**

Le projet de rénovation du stade Henri Guérin répond aux objectifs suivants :

- Procéder à la rénovation du gazon synthétique,

- Consolider les différentes couches d'assise et de forme du terrain de sport,
- Améliorer le système de drainage des eaux de pluies et en privilégier le réemploi par stockage (espaces verts et nettoiement des espaces publics),
- Remplacer les sources lumineuses par des projecteurs à LED

#### **AP n° 6 : JEAN JAURÈS – Aménagement intérieur du parking situé sous l'école Anatole France et du centre médical pour 1,38M€**

Le projet d'aménagement du parking public situé sous l'école Anatole France et du centre médical répond aux objectifs suivants :

- Étendre l'offre locale de soin,
- Améliorer les conditions de stationnement en cœur de ville en privilégiant le stationnement en ouvrage et offrir une mixité d'offre de stationnement entre l'horaire, facilitant l'accès aux commerces, et l'abonnement, pour répondre aux besoins des résidents du quartier, et le rechargement électrique des véhicules.

#### **AP n° 7 : QUARTIER COPOLE MARSEILLAIS – Végétalisation des espaces publics pour 5,28M€**

- Végétaliser la Place des Marseillais pour lutter contre les îlots de chaleur ;
- Créer des espaces de plantation de grand volume sur le parvis de la Coupole ;
- Requalification et re-végétalisation des espaces publics (places de la Coupole et des Marseillais) pour améliorer l'animation et l'attractivité du secteur, apporter de nouvelles fonctionnalités, tant pour les salariés que pour les Charentonnais.
- Rendre attractif les espaces permettant d'accéder à la galerie commerciale tout comme aux activités tertiaires ;
- Aménager des espaces de repos et de convivialité permettant la déambulation comme l'organisation de manifestations culturelles, artistiques et sportives.

#### **AP n° 8 : VOÛTE DU COMMANDANT DELMAS – Rénovation - Animation des espaces publics pour 0,71M€**

- Offrir une mise en valeur du passage reliant l'avenue Anatole France à la rue Jean Jaurès, par un traitement qualitatif des volumes traversés (mise en place d'un éclairage au plafond modulable et un habillage des murs latéraux). L'objectif est de permettre de requalifier cet espace tant pendant les séances du marché qu'en dehors du fonctionnement de la halle aux comestibles, à travers la mise en valeur d'évènements type activités sportives, petits salons (des vins, des fleurs, des livres...), ou toute autre manifestation.

#### **AP n° 9 : POLICE MUNICIPALE – Extension du Centre de supervision Urbaine (CSU) pour 0,92M€**

- Répondre au déploiement du système de vidéosurveillance de la collectivité ;
- Améliorer le cadre de travail et les nécessités de services (bureaux, vestiaires, salle de réunion).

#### **AP n° 10 : LE CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE pour 4,5 M€**

Ce contrat a pour objet la réalisation d'actions d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments municipaux. Il comprendra également l'exploitation-maintenance des ouvrages en crédits de fonctionnement.

## Le financement des investissements

		Montant 2024 (en M€)	Montant 2025 (en M€)	Montant 2026 (en M€)
<b>DEPENSES</b>		<b>16.1</b>	<b>9.2</b>	<b>8.1</b>
Plan vélo	AP-CP	0.4	0.2	-
Rénovation école Briand	AP-CP	2.3	1.2	-
Jardin de l'hôtel de ville	AP-CP	0.7	0.4	-
Gymnase Herzog	AP-CP	0.02	-	-
Stade Guerin	AP-CP	1.0	-	-
Amenagement Jean Jaurès	AP-CP	1.4	-	-
Coupoles des Marseillais	AP-CP	1.6	2.0	1.5
Voute Delmas	AP-CP	0.7	-	-
Extension du CSU	AP-CP	0.8	-	-
Contrat de performance énergétique	AP-CP	1.2	1.8	1.5
Aménagement du 14 rue Marty	Opérations	0.7	-	-
Square du 11 novembre	Opérations	0.6	-	-
Acquisitions murs et fonds de commerce	Opérations	0.5	-	0.5
Halle du marché	Opérations	0.3	-	-
Surcharges foncières	Opérations	0.5	0.3	0.3
Vidéoprotection	Opérations	0.3	0.3	0.3
ZAC de Bercy	Opérations	0.05	-	1.0
Investissements diffus - Services techniques	PGER	2.2	2.2	2.2
Investissements diffus - Autres services	PGER	0.8	0.8	0.8
Participation BSPP	PGER	0.1	0.1	0.1
<b>RECETTES</b>		<b>16.1</b>	<b>9.2</b>	<b>8.1</b>
FCTVA		1.0	2.5	1.5
Subventions		2.4	1.4	1.2
Fonds propres		12.7	5.3	5.5

## Les autres dépenses d'investissement

En 2023, et à l'occasion de la mise en place de la nouvelle nomenclature M57 pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024, une régularisation comptable est intervenue (366 043 € mandatés sur 2023) à la nature 1069.

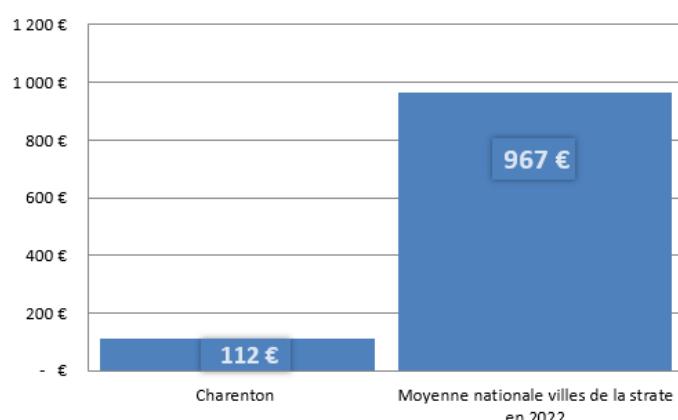
## D. La dette reste à un niveau de dette très faible et sécurisé

### Niveau d'endettement en 2023

La ville de Charenton-le-Pont détient **un très faible niveau d'endettement**, malgré la reprise du prêt de l'ex-EPCI en 2016 qui représente un encours de plus de 284 732 € à fin 2023.

En effet, la dette n'a cessé de diminuer depuis 2005. Pour la 18ème année consécutive, la Ville n'a pas contracté de nouvel emprunt pour réaliser ses investissements en 2023.

**Encours de dette par habitant**  
**31 décembre 2023**

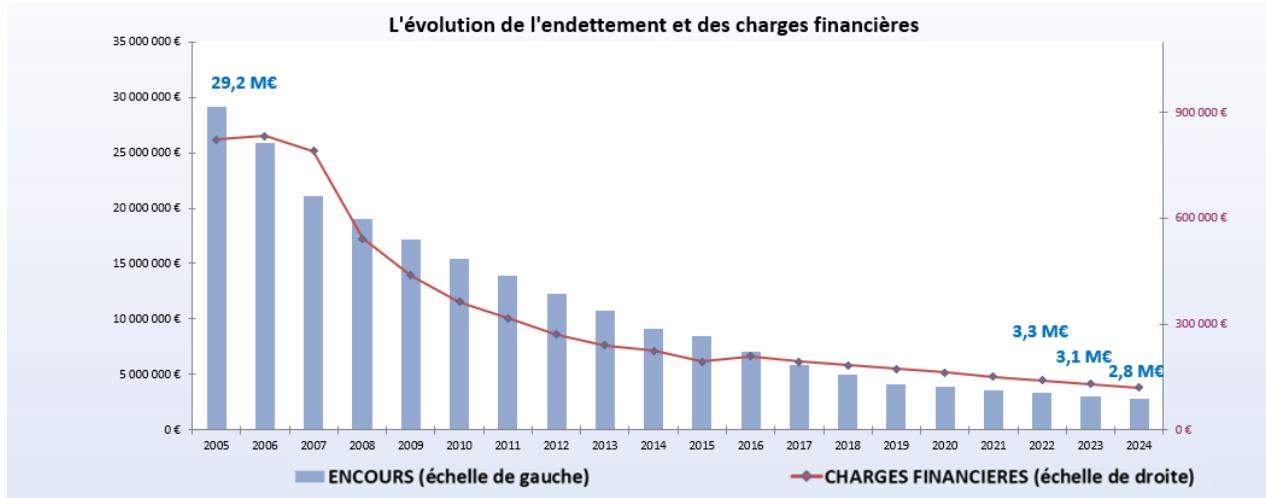


L'encours de dette par habitant est inférieur de plus de 8,5 fois au niveau moyen des communes de

même strate (20 000 – 50 000 habitants) avec un niveau de 112 € par habitant contre 967 €.

Au 31 décembre 2023, son encours global est descendu à 3,1 M€. Cet encours atteindra 2,8 M€ fin 2024, avec le remboursement 282 K€ en capital.

Le niveau de charges en intérêts est réduit, il s'élève en effet à 130 K€ en 2023 et 120 K€ en 2024.



### Profil d'extinction de la dette

Les profils d'extinction détaillés des annuités et des remboursements du capital restant dû présentés dans les graphiques ci-dessous précisent que la fin des remboursements de la dernière ligne de ces prêts sera effective en 2035.

Par ailleurs le niveau annuel de l'annuité de dette s'établira de 2023 à 2026 à 401 K€. Son niveau descendra à 307 K€ à partir de 2028 du fait du remboursement du prêt contracté auprès du Crédit Agricole.



### Une forte capacité de désendettement

Ce très faible niveau d'endettement permet à la commune de Charenton d'enregistrer un faible ratio de désendettement. La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre le niveau d'épargne dégagé par la ville et son encours de dette.

Il s'est élevé à 0,76 en 2022 et devrait se situer à 1,34 en 2023, ce qui signifie que la ville serait en mesure de rembourser l'intégralité de sa dette en moins d'une année et demi.

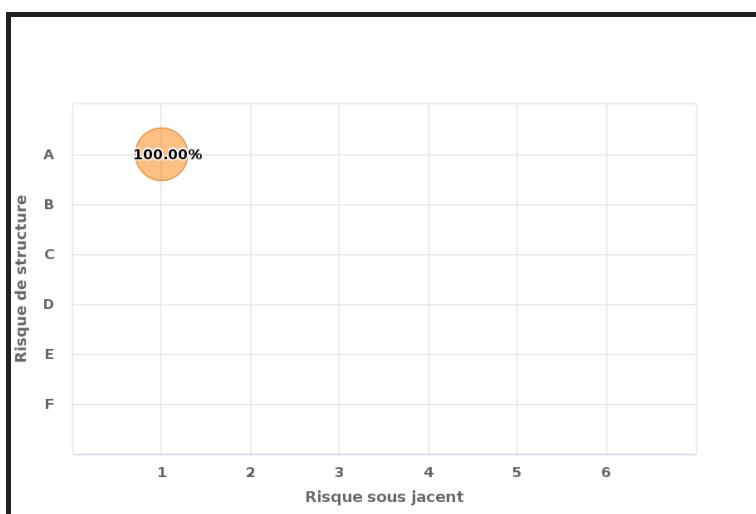
En revanche, la dégradation annoncée de nos épargnes amènera ce ratio à 3,74 en 2024.

## Une dette sécurisée

La crise financière de 2008, qui a entraîné des niveaux de volatilité de forte amplitude des indices utilisés dans les formules de calcul des taux des emprunts structurés, a révélé la réelle dangerosité de certains des emprunts contractés. La signature en 2009 de la charte de bonne conduite dite « Gissler » entre les établissements bancaires et les collectivités locales et la diffusion de la circulaire du 25 juin 2010 ont permis de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risque.

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

La structure d'exposition au risque de la dette de la ville de Charenton n'est pas risquée puisque 100 % de son encours est classé A selon la classification Gissler :



## Répartition et coût de la dette

La ville a toujours veillé à une répartition équilibrée entre ses prêteurs et ses types de taux variables ou fixes.

Toutefois, l'extinction de la dette chaque année a ramené la répartition à 100 % sur des taux fixes. Le taux moyen de la dette se situera à 3,95 % au 31/12/2023. La ville détient encore 3 lignes de prêts ainsi réparties :

PRÉTEUR	Année de réalisation	Capital restant dû au 01/01/2024	Durée résiduelle (en années)	Taux	Montant initial	Charte de bonne conduite
CREDIT FONCIER	2005	1 119 775	11,08	Taux fixe à 4.19 %	2 038 707	1A
CREDIT FONCIER	2004	1 654 105	10,08	Taux fixe à 3.76 %	3 353 658	1A
CREDIT AGRICOLE	2016	284 732	3,05	Taux fixe à 4.1 %	843 978	1A
<b>Total général</b>		<b>3 058 612</b>			<b>6 236 343</b>	

## E. Les équilibres financiers de la ville

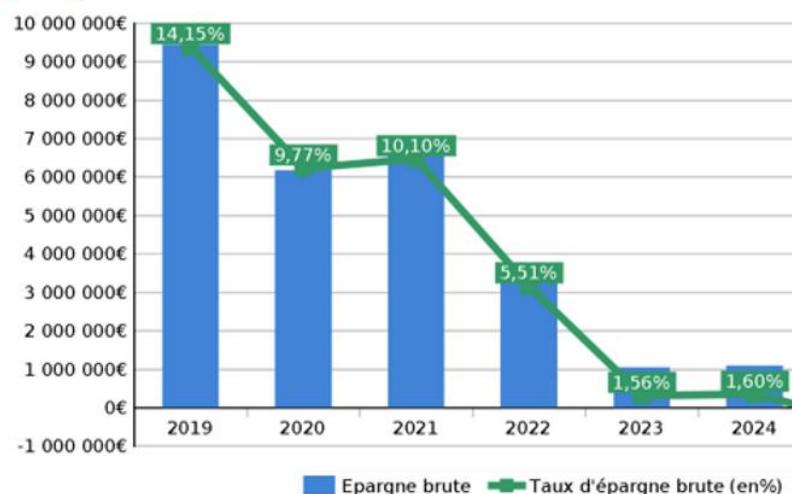
Les niveaux de notre épargne brute ont été préservés jusqu'en fin 2021 à 10,10 %, et chutent fortement depuis 2022 : sous les effets de la crise énergétique et de l'inflation notre épargne brute a atteint 5,51 % (à 4,36M€) en 2022 et chuterait à nouveau en 2023 à 1,56 % (2,75M€), soit

**-48%.** Cette chute de l'épargne suit la tendance nationale mais s'amplifie à un niveau bien supérieur.

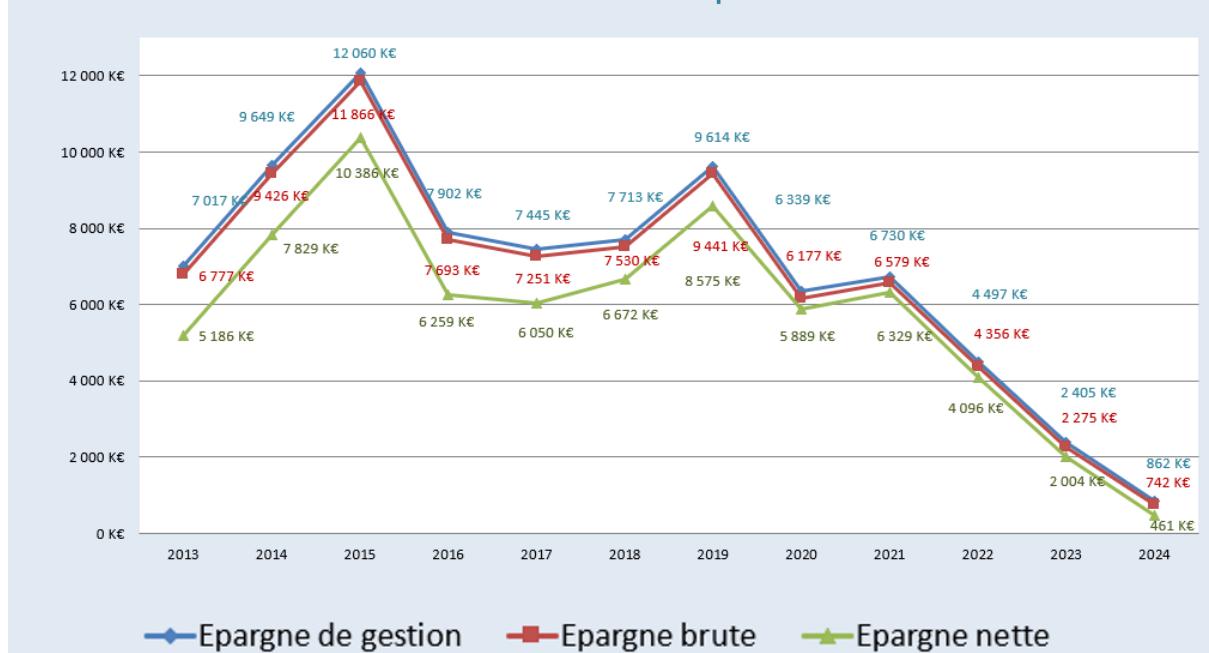
La dégradation des épargnes provient d'une évolution des dépenses plus rapide que celle des recettes, également dénommé *effet ciseau* : entre 2019 et 2023, les recettes de fonctionnement ont progressé de +1,69M€ (+2,5%), en deçà de la croissance des dépenses de +8,86M€ (15,5%), d'où un net recul de nos marges de manœuvre.

**Le niveau d'épargne brute pressenti pour 2024 chuterait encore de 67 % pour s'établir sous la barre du million d'euros.** Depuis 2022 son niveau est descendu sous le seuil souhaitable des 8%, seuil limite retenu par la doctrine financière et les experts dans le secteur des finances locales.

### Epargne brute



### Autofinancement de Charenton : Prospective 2023 et 2024



Afin d'assurer sa sécurité financière et permettre aux budgets de s'équilibrer sans avoir à recourir à une augmentation de la fiscalité, la ville a conservé ses excédents de fonctionnement sur cette même section. Néanmoins, et compte tenu de la baisse de ses marges de manœuvre, la ville a puisé dans ceux-ci lors des exercices passés :

- 2022 : -7,7M€
- 2023 : - 1,57M€ (sous réserve de l'exécution budgétaire de fin d'année)

Le redressement de nos marges de manœuvre est donc essentiel, c'est pourquoi la préparation budgétaire 2024 a été placée sous le signe du volontarisme. La lettre de cadrage a en effet demandé une baisse de 7,5% sur les charges à caractère général de chaque service.

De même, le réalisme dans nos prévisions de dépenses d'investissement est nécessaire à la bonne affectation de nos ressources, et donc à la préservation de nos excédents financiers.

## **5. LES POLITIQUES SECTORIELLES – PERSPECTIVES 2024**

### **A. Le pôle Patrimoine, Aménagement et Développement Durable**

#### **Patrimoine**

##### **Bâtiments communaux**

###### Ravalement de l'école élémentaire Aristide Briand, amélioration du confort thermique et de la qualité de l'air

Les marchés de travaux seront notifiés dans le courant du premier trimestre 2024. Une période de préparation de chantier s'ensuivra au printemps. Le chantier au sein de l'école démarrera à l'été 2024 pour profiter de l'inoccupation des locaux pendant les vacances scolaires. Les travaux se poursuivront sur les façades extérieures jusqu'à la fin de l'année.

###### Agrandissement du CSU

La procédure de consultation des entreprises aura lieu sur le premier trimestre 2024. Les marchés devraient être notifiés début mars au plus tard, avec une exécution des travaux pour une durée de 6 mois. Le chantier devrait s'achever à l'automne 2024.

###### Aménagement du 14 bis rue Marty

La procédure de consultation des entreprises aura également lieu durant le premier trimestre 2024. Les marchés devraient être notifiés début mars avec une exécution des travaux pour une durée de 4 à 6 mois. Le chantier devrait s'achever au début de l'automne 2024.

###### Travaux de réfection du gymnase Maurice Herzog

Une seconde phase de travaux comprenant la réfection de la cage de l'escalier d'accès au gymnase sera programmée l'été 2024.

###### Réaménagement de la voûte Delmas

Les marchés de travaux seront notifiés en décembre 2023. La période de préparation de chantier courra alors jusqu'en janvier 2024, les travaux pourront alors débuter au plus tard début février pour une durée approximative de 4 mois et une fin de chantier espérée avant l'été.

###### Réaménagement du marché couvert

Le contrat de délégation de service public notifié en décembre 2023 amènera le délégataire retenu à réaliser une campagne de travaux de rénovation et réaménagement du marché couvert. Sont prévus des travaux de réfection du sol, la réfection des ciels de stand, la réfection de certains étals et la création d'un espace d'animation au sein de la halle. Les études seront lancées dès le début de l'année 2024 pour un début de chantier espéré à l'été. Une halle provisoire sera installée sur la place Aristide Briand en vue d'accueillir les commerces pendant le déroulement des travaux d'une durée estimée à environ 8 mois.

###### Contrat de Performance Énergétique

A l'issue d'une longue période de mise en concurrence des deux candidats retenus dans le cadre de la consultation des entreprises, les offres finales devraient être rendues en février 2024. Le choix du candidat lauréat aura lieu en mars 2024. Une période de prise en main des installations, et période de préparation des travaux se dérouleront à compter de la date de notification du marché avec pour objectif de préparer les opérations de travaux visant à réduire les consommations énergétiques. Les travaux sont planifiés sur une période de 3 années consécutives. Au terme de celles-ci, le lauréat devra atteindre les objectifs de réduction de consommations inscrits au contrat (soit à minima 15% d'économie).

## Aménagement de l'espace santé et du parking public avenue Jean Jaurès

Les marchés de travaux doivent être conclus avant la fin de l'année 2023. Une période de chantier de 7 mois est à envisager pour la finalisation de l'aménagement du parking public. Parallèlement, la pose de façades sur le volume réservé au futur usage de commerce en RDC des logements sera livrée fin du second trimestre 2024, les travaux à réaliser par le futur bailleur pourront alors débuter en vue de l'aménagement une maison médicale.

## Divers travaux en entreprises

De nombreuses opérations d'entretiens et d'aménagements des bâtiments publics ont été demandés dans le cadre du budget 2024 : Réaménagement de salles de changes dans les crèche Simone Dorlanne et du Petit Château ; réfection de la régie du théâtre, rénovation des circulations et de la salle à manger de la Résidence Jeanne D'Albret, poursuite des travaux de réfection du sous-sol du CTM en vue de l'extension du magasin général, réfection des salles associatives à la Maison Maurice Brouquier, réfection d'étanchéité sur divers bâtiments, etc.

## **Voirie**

### Vidéoprotection

Poursuite du déploiement du réseau de vidéoprotection notamment dans le cadre des opérations d'aménagement d'espaces publics.

### Aménagement d'espaces publics

Programme des opérations planifiées :

- Square du 11 novembre 1918
- Place des Marseillais
- Jardins de l'Hôtel de Ville
- Rénovation de la pelouse du stade Henri Guérin avec insertion de 2 bassins de récupération d'eau de pluie et modernisation de l'éclairage du terrain de football

### Poursuite de la réalisation du plan vélo

Réalisation des travaux prévus sur l'année 3.

### Mise en place de la nouvelle concession de mobiliers urbains publicitaires.

## **Nature et jardins**

Poursuite de la démarche de dés-imperméabilisation des sols et de végétalisation.

## **Éclairage public**

Poursuite de la modernisation du réseau d'éclairage public dans l'objectif d'économies d'énergie ainsi que de la modernisation des éclairages des équipements extérieurs sportifs.

## **Aménagement**

### **Urbanisme-Études et Faisabilités : les opérations stratégiques**

- Enquête publique relative à la DUP et à l'enquête parcellaire (en attente de l'ouverture de l'enquête publique par la Préfète du Val-de-Marne)
- Obtention de l'autorisation environnementale Unique (objectif T3 2024)
- Poursuite de l'instruction du permis de construire (objectif de délivrance au T2 2024)

## **Action de Développement Economique**

En 2024, les actions en faveur de l'attractivité se poursuivront avec les projets suivants :

- Démarrage de la future concession du marché aux comestibles avec poursuite du marché de plein air à Bercy (préparation des travaux avec le concessionnaire, accompagnement des commerçants...)
- Renouvellement et renforcement de l'animation des Journées Européennes du Patrimoine sous la halle du marché
- Poursuite de la tenue des évènements en faveur de la promotion du commerce en lien avec l'association Charen-ton Quartier (poursuite du marché de Noël, octobre Rose...)
- Poursuite de l'organisation des forums emploi
- Renouvellement de l'expérimentation sur la rue de Paris : piétonisation, mise en valeur artistique
- Encadrement plus rigoureux des meublés de tourisme en vue des JO 2024

## **Habitat**

### Habitat social

Suivi des opérations en cours dans le parc social :

- 12 rue Marty : suivi du programme de réhabilitation par le bailleur social I3F,
- 170 Marty : acquisition par le bailleur social I3F avec programme de réhabilitation,
- Programme de ravalement avec réhabilitation thermique de la résidence « Etoile » par Immobilière 3F,
- Suivi de la transformation de l'immeuble de bureaux situé 4 avenue du général de Gaulle en résidence mobilité, logements sociaux et intermédiaires et espace de coworking,

Mise en place de la gestion en flux et cotation de la demande de logements sociaux, en lien avec le territoire PEMB et les bailleurs sociaux.

### Habitat privé

- Mise en place d'un partenariat avec l'ALEC MVE pour le suivi des immeubles identifiés dans l'étude
- Organisations de nouvelles conf'copro et balades thermiques
- Suivi des objectifs de construction inscrits au Contrat de relance du logement.

## B. Le pôle famille

L'année 2024 sera marquée par trois évènements importants :

- La création d'une cour « Vivante » à l'école Pasteur,
- Le renouvellement du marché de restauration en juillet 2024,
- Le renouvellement du Projet Éducatif Territorial fin décembre 2024.

### Enfance

#### Faire vivre le plan d'action « Ville Amie des Enfants »

Le Pôle Famille est pilote du plan d'actions Ville Amie des Enfants qui court jusqu'à 2026 et qui reste au cœur de politiques transversales : Plan Vélo, Lutte contre la pollution de l'air, Réussite scolaire pour tous les enfants, Plan de formation croisé pour tous les professionnels intervenant auprès des 0/17 ans.

Les actions inscrites dans ce plan d'actions seront renforcées, d'autres mises en place au sein de différents équipements : crèches, écoles, accueils de loisirs, accueils jeunes, conservatoire, théâtre, équipements sportifs...

#### *Semaine de l'Enfance autour de la Journée des Droits de l'Enfant*

En fonction du bilan 2023 qui sera fait par les enfants, les jeunes et les agents des services concernés, une édition 2024 pourra être proposée ..

#### *Formation « Ma ville à hauteur d'enfants », 3<sup>ème</sup> édition*

Une 3<sup>ème</sup> (et dernière) édition de la formation « *Ma Ville à hauteur d'enfants* » sera proposée en janvier 2024 pour sensibiliser de nouveaux agents de la Ville (13 inscrits dont 2 directeurs ALSH, 9 agents de la petite enfance, 1 médiatrice prévention et 1 coordinatrice jeunesse). La participation des ALSH aux journées UNIDAY et aux prix littéraires se poursuivront en 2024.

#### *Nouveauté : La consultation Nationale des 6/17 ans sur le thème de la pauvreté et l'exclusion sociale*

L'UNICEF France a conçu la Consultation nationale des 6/18 ans pour mesurer l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant au quotidien et permettre aux enfants et adolescents de s'exprimer et de prendre part aux décisions qui les concernent.

Sur la base d'un questionnaire d'environ 100 questions, l'UNICEF France constitue à chaque édition de nouveaux indicateurs permettant d'analyser en profondeur un sujet : les inégalités sociales et la privation en 2013, le malaise adolescent en 2014, le lieu de vie comme marqueur social en 2016, les inégalités et relations filles/garçons en 2018 et l'éducation et les apprentissages en 2021.

Dix ans après l'édition sur les inégalités sociales et la privation, l'UNICEF France réactualise cette thématique et propose une 6<sup>e</sup> édition orientée autour de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Les établissements volontaires du premier et du second degré pourront participer à cette consultation. 500 questionnaires ont été récupérés et centralisés par le pôle famille à cette fin. Si plus de 200 questionnaires nous parviennent, le plan d'actions pourra ainsi être affiné.

#### *Nouveauté : Formation croisée enseignants/animateurs sur la menée d'atelier philos*

Les échanges au sein du groupe de travail en 2022 ont abouti à la mise en place d'une formation en 2024, entre enseignants volontaires et directions d'accueils de loisirs. La finalité de ce projet est la rédaction d'un guide de bonnes pratiques sur la menée d'ateliers philo, en direction des enseignants et des personnels d'animation.

## *Évaluation des bancs de l'amitié*

Deux ans après les installations des premiers bancs de l'amitié (Valmy, 2021) , une évaluation sera menée avec et par les enfants afin de mesurer l'impact de ces bancs de l'amitié sur le climat scolaire et périscolaire, sur les liens entre enfants et sur la bienveillance au sein de l'école/de l'accueil de loisirs.

## *Proposition d'un plan d'action en faveur de la mixité garçons-filles*

Le questionnaire mené en 2023 a permis d'identifier des pistes d'action en faveur de la mixité garçons filles : sections féminines, sensibilisations de cette thématique dès le plus jeune âge, activités ouvertes à la mixité garçons-filles.

Ce travail sera poursuivi et renforcé autour d'un plan d'actions en lien avec les structures municipales et associations ayant collaboré à l'analyse du questionnaire.

## *Action en faveur de la découverte des infrastructures culturelles : le « Circul'art »*

Ce projet est le fruit d'une réflexion d'agents des services culturels et enfance ainsi que de directeurs d'écoles. L'idée étant de faire découvrir aux familles, par les enfants, les différents équipements culturels et de renforcer la liaison service enfance/jeunesse grâce à une carte permettant de marquer le passage des enfants (et de leurs parents) au conservatoire lors d'un concert, à l'espace Art et Liberté lors d'une exposition, au service jeunesse, au T2R pour un spectacle qui sera gratuit.

## Développement durable

Les actions de développement durable se poursuivront : participation à des actions de plantations renforcement du tri des bio déchets, poursuite d'ateliers de jardinage, pesage des aliments gaspillés, activités sur le recyclage, collectes solidaires...

Des cueillettes dans les espaces partagés pourront être également proposées ainsi que des ateliers de fabrication de pain bio ou de découverte de ruches, en lien avec les partenaires locaux.

## Actions en faveur de la lecture

Les actions en faveur de la lecture seront poursuivies : aménagements de coin lecture, malles de livres selon les thèmes choisis, participation au Prix littéraire UNICEF, maintien des ateliers lecture par les bénévoles retraités de l'association « *Lire et faire Lire* ».

## L'accueil des enfants en situation de handicap

L'accompagnement renforcé d'enfants en situation de handicap sera poursuivi en accueil de loisirs, ainsi que les rendez-vous Elue/Représentants de la Ville/Familles avant d'accueillir un enfant porteur de handicap afin de déterminer ses besoins (accompagnement spécifique, vigilance) et lui permettre ainsi d'intégrer l'accueil de loisirs en toute sérénité.

Une visite de l'association « le Village des Enfants Extra-Ordinaires » implanté à Saint-Maur est également prévue : cette 'association a pour mission d'ouvrir les premiers espaces d'apprentissage et de jeux adaptés aux besoins particuliers des enfants et adolescents porteurs d'un handicap, notamment cognitif et / ou troubles du comportement, et leur fratrie. Il est également ouvert aux autres enfants. L'idée est de créer un échange entre nos accueils de loisirs et cet espace pour favoriser l'inclusion.

## Le Projet Éducatif Territorial : Le renouvellement d'une offre éducative de 0 à 18 ans

Le Projet Éducatif s'achève en décembre 2024 et ne concerne à ce jour que les 3-11 ans. L'ambition partagée par le Maire, les élus et les services depuis le 28 septembre 2023, est de proposer une offre éducative élargie aux tous petits mais aussi aux 12-18 ans.

En 2024, des ateliers thématiques seront ouverts aux personnels des crèches et multi-accueils, des établissements scolaires du premier et second degré, des accueils de loisirs, du service jeunesse. Ils permettront de partager des constats et de proposer des actions transversales autour des thèmes du vivre ensemble, du parcours de l'enfant et du jeune, de la posture de l'adulte et des transitions environnementales.

L'objectif est de coconstruire un plan d'actions partagé et cohérent pour toutes les tranches d'âge, annexé au futur Projet Éducatif 2024-2027.

## **Éducation**

### Effectifs scolaires

L'année 2024 sera marquée par de nouvelles fermetures de classe. La collectivité devra faire des choix pour réduire les coûts dans les établissements scolaires qui se vident de leurs élèves et optimiser la carte scolaire afin d'éviter ainsi de nouvelles fermetures de classes tout en harmonisant les effectifs à l'échelle des établissements scolaires.

### Déploiement du numérique sur les écoles

Il apparaît nécessaire d'assurer en 2024 un suivi plus rigoureux tant sur l'installation des achats d'investissement (et ce dès le vote du budget), que sur la maintenance du parc informatique dans les établissements. Ce suivi doit être fait à la fois par le service Éducation et le service informatique et son prestataire.

Parallèlement le lien avec la conseillère pédagogique dédiée au numérique doit se poursuivre en termes de plan de formation aux enseignants et de transmissions d'informations sur les programmes liées au numérique à l'école et les outils dédiés.

### Restauration : un nouveau marché en 2024

En juillet 2024, le nouveau contrat de restauration scolaire, péri et extrascolaire verra le jour.

L'évolution du secteur agroalimentaire – impacté par le contexte inflationniste depuis 2022, nous amène à questionner le choix des produits issus de l'agriculture biologique exclusivement française à intégrer à notre cahier des charges. En effet, en raison de ruptures répétées d'approvisionnement, nous n'avons pas pu obtenir ces produits pourtant exigés dans le cahier des charges. Parallèlement, l'ouverture du marché de restauration collective aux agriculteurs locaux (250km) est propice au développement d'une alternative tout aussi qualitative. Le futur marché de restauration sera donc plus flexible sur la consommation de produits non bio mais plus restrictif sur le % de produits « locaux », tout en maintenant une partie des fruits, légumes, laitages dans la gamme « bio français ».

L'accent est également mis sur une consommation plus importante de viande blanche et de poissons pour limiter le bœuf pour diminuer notre bilan carbone sur le secteur de la restauration.

## C. Le pôle solidarités

### Petite enfance

La Direction Petite Enfance interviendra en 2024 au sein des structures multi accueil avec le soutien de la CAF qui financera les crèches de manière pérennisée grâce :

- au renouvellement des conventions de Prestation de Service Unique (PSU) qui reste versée au prorata dunombre d'heures de garde utilisées par les familles (1.9 M€ en année « classique ») ;

- à la Convention Territoriale Globale (CTG) qui complète les dotations avec l'attribution d'un Bonus Territoire par place d'accueil du jeune enfant, versé au gestionnaire de l'établissement ;

L'offre d'accueil est développée, en complémentarité avec les multi-accueils gérés en régie, grâce à la réservation de places par la Ville au sein de structures privées implantées sur le territoire telles que Babilou et La Maison Bleue.

La Ville reste très attentive à la contractualisation et au contrôle des délégataires dans une volonté de qualité du service rendu aux Charentonnais. La Délégation de Service Public pour l'établissement « Bleu » se poursuit. Celle du multi-accueil Simone Veil sera renouvelée à l'été 2024.

Les indices de révision, basés majoritairement sur le coût du travail, entraînent une revalorisation de la subvention de près de 10% non compensée par la CAF.

En 2024 la réflexion se poursuit sur les modes de garde complémentaires correspondant au 30% restants (réservations de places au sein de multi-accueil privés, multi-accueils dont la gestion est déléguée et crèche familiale). Une fois cette analyse finalisée, les propositions d'évolution du service d'accueil du jeune enfant seront ajustées aux besoins des Charentonnais.

### Centre Communal d'Action Sociale

Plusieurs dispositifs innovants ont vu le jour en 2023 et pourraient être renouvelés en 2024 avec :

- Le coup de pouce énergie qui vise à lutter contre la précarité énergétique (prise en charge de 50% des dettes d'énergie),

- L'aide à l'achat d'électroménager pour les bénéficiaires du complément mensuel de ressources (seniors et personnes en situation de handicap ayant des ressources inférieures à 1160€/mois),

- Le coup de pouce inflation pour les bénéficiaires du CMR (doublement d'un mois de CMR versé en décembre 2023),

Les dispositifs historiques sont maintenus (primes de naissance, Soutien à l'Accueil du Jeune Enfant, Pass'Sport, Pass'Activités, Projets éducatifs et aides aux séjours, Complément Mensuel de Ressources) pour un montant global de près de 850.000€ pour l'année 2024.

Afin de lutter contre le non-recours aux aides sociales, il est nécessaire de développer la communication institutionnelle en direction de la population et 2024 sera l'occasion de communiquer au plus près des habitants en continuant la démarche d'«aller vers», en renforçant l'accompagnement des publics vers le numérique avec les conseillers numériques du CCAS (lutte contre la fracture numérique).

En 2024, le CCAS continuera de proposer des actions d'accompagnement aux familles, pour lequel il a reçu en 2023 deux subventions d'un montant total de 46.000€. C'est dans ce cadre qu'une référente parentalité a été recrutée en mars 2023 et est chargée de développer le soutien à la parentalité avec l'ensemble des services municipaux et partenaires.

## D. Le pôle culture, sports, jeunesse, médiation prévention

### Culture

#### Médiathèques

##### Favoriser l'accès à la lecture pour les publics empêchés

- Suite à l'obtention en juin 2023 d'une subvention du CNL en direction de la lecture et des publics empêchés ( 11 110,92€), plusieurs actions vont être mises en place ou se renforcer :
  - Poursuivre acquisition de livres en gros caractères, livres lus, livres pour les DYS, FLE...
  - Développement du fonds FLE avec nouvelles acquisitions notamment des romans Facile à lire
  - Développement du portage à domicile avec l'unité accueil de jours de patients atteints d'Alzheimer de la Résidence Gabrielle d'Estrée
  - Prêt de liseuses téléchargées avec les livres numériques présents dans le catalogue des médiathèques à tous les usagers mais ces outils de lecture peuvent être très utiles pour les personnes âgées ou ayant des difficultés visuelles (éclairage, police de caractères modulables)
  - Création de café des parents sur le thème de la lecture et des enfants en difficultés (par exemple DYS) en lien avec la référente parentalité au CCAS
  - Continuité des actions avec les hôpitaux de Saint-Maurice : accueil de patients à la médiathèque des Quais dans le cadre d'ateliers multimédia, création d'un kamishibaï avec les patients au sein de l'hôpital
  - Présentation de la candidature des médiathèques au Grand Prix Livres Hebdo et obtention du Prix du service Innovant pour toutes les actions menées en direction des publics empêchés

##### Favoriser et développer l'accès au numérique

- Poursuivre les offres numériques (livres, livres audio, films, musique pour enfants, encyclopédie)
- En fonction du résultat du budget participatif, peut-être proposer une offre de presse numérique (Cafeyn)
- Continuer le développement portail numérique des médiathèques en proposant des retours audio suite aux différentes rencontres d'auteurs, conférences qui auront eu lieu au sein des médiathèques et proposer la mise en ligne des podcasts de l'espace jeunesse qui seront sur le thème de la lecture et de la musique.
- Poursuite de la participation au projet départemental de lutte contre la fracture numérique engagée depuis avril 2019 : aide aux personnes en difficultés.

#### Développement durable

- Continuité de la charte d'équipement allégée : test sur des livres jeunesse (mangas, BD, romans, contes, certains albums) ne seront plus recouverts d'un film plastique

#### Poursuite et renforcement des actions en direction du jeune public

- Toujours dans le cadre de la subvention qui a été obtenue auprès du CNL plusieurs actions

seront développées autour de la lecture :

- Création d'un comité de lecture pour les adolescents, projet avec le réalisateur Irvin Anneix autour du livre et de la lecture vue par les adolescents, des ateliers en langue des signes pour les 5-9 ans, des ateliers dansés autour des livres pour les plus petits avec la Compagnie Miss O'Youk, réalisation d'une fresque en peinture et musique avec la compagnie Avec un peu d'imagination, des ateliers philosophie pour les 7-9 ans, des ateliers raconte-tapis, des cours de scénarii et la création de story board seront organisés avec l'Atelier d'arts plastiques Pierre Soulages, ....
- Le Prix d'UNICEF se poursuivra avec les centres de loisir,
- Création d'un nouveau parcours pour les scolaires : parcours land art en partenariat avec le service Nature et Jardins,
- Création d'une nouvelle animation autour de l'histoire de Charenton en partenariat avec les Archives départementales du Val de Marne,
- Les médiathèques accueilleront entre fin février et début avril, une exposition géante prêtée gratuitement par le Département,
- Les actions régulières avec les enfants continueront : les petites oreilles, les grandes oreilles, Rhyme-Time. Ainsi que les animations en crèches, centres de loisirs, classes primaires et secondaires.

#### Actions autour de la thématique des jeux olympiques

- Rencontre avec l'autrice Valentine Goby, qui a écrit deux romans sur le thème du handisport (Murène pour les adultes et l'Anguille pour les adolescents)
- Rencontre avec l'autrice pour les adolescents Chloé Wary. Elle a écrit une BD sur le football féminin « Saison des roses » et a réalisé un jeu qui a été acquis par les médiathèques. Les médiathèques participeront à une soirée jeux organisée par l'espace jeunesse
- Jeux de piste « A la découverte des médiathèques » pour les jeunes sur le thème des jeux olympiques dans l'antiquité l'olympisme

#### Développement de nouvelles actions en direction du tout public

- Mise à disposition du public du piano de la médiathèque de Bercy. Les usagers peuvent réserver des créneaux d'une heure pour venir s'exercer,
- Rencontre avec Mathilda May, en résidence au T2R, et accueil du spectacle [Poiesis] en partenariat avec le T2R
- Partenariat avec le Palais de la Porte Dorée : communication sur leurs animations et eux communiqueront sur nos rencontres d'auteurs, réflexion pour participer à leur prix littéraire, réflexion pour de futures animations pour les scolaires

#### **Conservatoire**

##### Favoriser l'accessibilité

- Continuer à favoriser les inscriptions des jeunes charentonnais, diminuer les inscriptions des adultes et des extérieurs
- Ouvrir la classe d'art dramatique aux collégiens et lycéens charentonnais extérieurs au

conservatoire.

### Enseignement/formation

- Poursuivre la semaine d'évaluation Formation Musicale pour les élèves de fin de 1ers cycle avec jury extérieur.
- Poursuivre l'évaluation publique des projets de 3ème cycle sous forme de concert.
- Réorganisation du pôle voix avec une proposition de plusieurs esthétiques vocales et musicales, en y associant les musiques actuelles.
- Instaurer la formation interne des enseignants du conservatoire
- Consolidation du dispositif « chorales à l'école » avec les classes de CM1/CM2 de 3 écoles élémentaires (Pasteur, Desnos et Briand) encadré par une musicienne intervenante en vue d'un possible développement et participation de ces classes au concert proposé par la Musique des gardiens de la Paix le 23/05/2024 au T2R.
- Finalisation du règlement des études, élaboration du projet pédagogique et mise en place du conseil d'établissement
- Etude du classement du conservatoire (en CRC)
- Réflexion sur des interventions ponctuelles en crèche et EHPAD sur la base du volontariat

### Actions autour de la thématique des jeux olympiques

- Mise en musique de courts films sur les JO de 1924 (qui se sont aussi déroulés à Paris) par la classe de Musique Assistée par ordinateurs (MAO) : présentation le 29 mai à 19h au conservatoire ainsi qu'à l'atelier d'arts plastiques P. Soulages lors de sa journée porte ouverte
- Concert de la citoyenneté avec l'orchestre des Gardiens de la Paix sur le thème de Paris et les JO, avec la participation des élèves des écoles élémentaires Desnos, Pasteur et Briand (300 élèves prévus) le 23/05/2024 de 14h30 à 16h00 au T2R
- 13 mars à la médiathèque de Bercy : Page musicale dans le cadre du Printemps des poètes sur des textes sur le sport, l'olympisme

### Actions partenariales transverses :

- Poursuite et consolidation des projets transversaux sur la Ville : partenariats avec l'espace Art et Liberté, avec les médiathèques (pages musicales) avec l'Espace Jeunesse (Les Heures Musicales ; projets pédagogiques et Fête de la Musique...), avec le Théâtre des 2 Rives (Ecole du Spectateur et avant-scènes).
- Participation musicale à la commémoration du 08 mai
- Programmation et organisation des « kiosque en musiques »
- Participation aux évènements territoriaux : Fête de la nature et des jardins

### **Archives**

#### Gestion du sinistre dans les magasins 3 et 4 du bâtiment Sully (moisissures)

- Travaux d'assainissement et de rénovation

- Démontage permanent et remplacement de rayonnages dans le magasin 3
- Décontamination des archives et nouvelle sollicitation des Archives départementales pour un suivi des opérations
- Ménage dans les locaux sains

#### Gestion des fonds d'archives physiques

- Finalisation du récolement réglementaire post-électoral (et de prise de poste).
- Traitement de l'arriéré avec la priorité donnée aux éliminations, notamment pour les archives de l'ancienne communauté de commune situé rue de Valmy, celles des services des Ressources humaines, des Finances et du Centre Alexandre Portier.
- Poursuite des diagnostics

#### Communication des archives

- Poursuite de l'informatisation et de la normalisation des inventaires d'archives en vue, notamment, de leur mise en ligne.
- Plan de numérisation des registres de délibérations, des cartes postales et photographies, ainsi que des registres des cimetières

#### Valorisation patrimoniale

- Installation de bornes audioguides pour faire découvrir le patrimoine historique charentonnais
- JEP 2023 : une réflexion est engagée pour définir la faisabilité des projets d'animation cette année.

### **Arts plastiques**

#### Favoriser l'accessibilité à tous les publics et particulièrement aux plus jeunes

- Renforcer et consolider la fréquentation de Babill'Art ainsi que les cours à destination des plus jeunes
- Poursuivre l'accompagnement des élèves du Pôle graphique vers les concours d'entrée des écoles d'art et renforcer les conseils d'orientation auprès des parents (visite des journées portes ouvertes des écoles d'art par toute l'équipe enseignante du Pôle)
- Travailler sur l'accessibilité du cours d'écriture de scénario auprès des préadolescents et des adolescents
- Développer la visibilité des créations plastiques et visuelles des élèves dans la ville
- Toucher de nouveaux publics en poursuivant la programmation des conférences d'histoire de l'art en relation avec l'actualité muséale présentées au T2R
- Finaliser le Projet d'établissement

#### Actions partenariales et rayonnement

- Action « promenons-nous dans la rue » avec des visuels créés par les adolescents du cours de Manga, exposés sous forme de kakemonos dans la rue de Paris,
- Poursuite du parcours culturel deux fois par an : accueil des scolaires pour une découverte d'atelier BD et d'animation,

- Réalisation d'un film d'animation avec les classes du cours de l'image animée pour des créations musicales des élèves du cours de MAO du conservatoire de musique André Navarra diffusé dans le cadre du concert de fin d'année et lors de la journée portes ouvertes de l'atelier d'arts plastiques Pierre Soulages,

#### Actions autour de la thématique des jeux olympiques

- Conception de logos en bichromie autour des sports olympiques réalisés en vitrophanie pour orner les parois vitrées de la piscine et des gymnases Tony Parker,
- Découverte du dessin de modèle vivant sur le thème du sport en externalisant le cours vers la médiathèque de Bercy et exposition des œuvres d'élèves sur les murs de la médiathèque,
- Conception et réalisation d'une revue « fantaisiste » autour du sport avec les élèves du Pôle graphique distribuée lors de la journée portes ouvertes.
- Programmation d'une conférence d'histoire de l'art sur « l'Olympisme, des Grecs à Coubertin » au T2R

#### **Espace art & liberté**

##### Développer « Micro-Folie »

Ce musée numérique réunit plusieurs milliers de chefs-d'œuvre de nombreuses institutions et musées, nationaux et internationaux. Cette galerie d'art numérique est particulièrement adaptée aux parcours d'éducation artistique et culturelle et sera un excellent outil d'animation pédagogique complémentaire des ateliers pédagogiques existants.

##### Renforcer la communication des expositions

Développement de la visibilité numérique : multiplier les expositions en ligne et travailler à une meilleure couverture des événements de la structure sur le territoire.

#### Actions autour de la thématique des jeux olympiques

- Exposition « Plus vite, plus haute, plus sport » du 23 mai au 2 juillet interrogation des liens entre l'art et le sport à travers les œuvres surprenantes d'artistes contemporains (peinture, photographies, sculptures, installations, street-art),

- Exposition sur le parvis de l'hôtel de ville de photographie d'athlètes charentonnais évoluant dans des équipements sportifs de Charenton – photographie de JF Deroubaix – du 25 mai à l'automne,

##### Faciliter le montage et la logistique des expositions

Valoriser les événements et l'expérience acquise par l'équipe dans l'organisation et la présentation des expositions par un soutien logistique consolidé

#### **Théâtre**

- Poursuivre l'ouverture du théâtre sur son territoire et le développement des coopérations de proximité territoriales et sur le territoire : coûts mutualisés, mise en réseau.
- Poursuivre les résidences d'artistes
- Développer et valoriser la programmation « Tout public/Jeune public » :

- Consolidation de la programmation jeune public en temps scolaire,
- Poursuivre une proposition de programmation diversifiée, tant dans les formats que dans les disciplines artistiques, et développer de nouvelles actions vers les publics :
- Renforcer les partenariats institutionnels et associatifs : notamment vers les collèges et les lycées,
- Consolider les actions culturelles : les bords de plateau, les actions menées par les artistes en amont de certains spectacles, avec les artistes en inscrivant les rencontres publiques dans le cahier des charges,
- Travailler sur une programmation et un fonctionnement du lieu écoresponsables en proposant notamment des séries
- Actions autour de la thématique des jeux olympiques : « Festival des Nouvelles Ecritures » du 28 mars au 4 avril avec la programmation de 5 spectacles sur le thème du sport

## **Jeunesse**

Il s'agit avant tout de faire connaître et reconnaître le Service Municipal Jeunesse et son Espace Jeunesse comme lieu de culture et de loisirs pour les Jeunes et plus largement pour tous les Charentonnais.

### **Développement de l'ALSH**

- Le travail en transversalité et en partenariat est une priorité du service jeunesse et de l'ALSH pour mener à bien son projet pédagogique. Ainsi l'ALSH tient à proposer des projets innovants et des actions mutualisées, vecteurs d'augmentation de la fréquentation de l'accueil de loisirs des 11-17ans.
- Une attention particulière sera portée à l'accueil des jeunes de 11 à 17 ans dans le respect de leurs différences en favorisant la mixité et l'inclusion. De même l'ALSH veillera à mettre en place la passerelle pour les CM2 avec le service enfance. Et pour les 15/17ans des activités spécifiques continueront à être proposées sans oublier un accompagnement pour les plus âgés, « l'après ALSH ».
- Développement des actions hors les murs pour une meilleure visibilité du service jeunesse et de l'Espace jeunesse : animations dans les parcs et jardins, présence aux sorties des collèges et lycées pour informer des actions et programmes d'animations
- Evaluation de la nouvelle organisation du temps de travail avec la mise en place de l'annualisation pour les agents de l'ALSH.

### **Développement du partenariat avec le collège La Cerisaie**

- Présence des animateurs sur la pause méridienne le jeudi pour échanger avec les élèves
- Renforcement de l'aide aux devoirs et du dispositif CLAS en partenariat avec le CCAS (co-portage technique )
- Accompagnement des collégiens exclus temporairement

### **Conseil Municipal des Jeunes**

- Poursuite des actions et projets engagées : skate-park, rencontres intergénérationnelles, commémorations (8 mai, 18 juin et 11 novembre), Vœux du Maire, journée du Développement durable, visiter les grandes institutions françaises, etc.
- Augmenter la visibilité des actions du CMJ dans le Charenton magasine (exemple : suggestion d'articles, etc.)
- Maintien du lien avec le CMJ de Berlin-Tempelhof, ville jumelée avec Charenton.

Développement de rencontres inter-CMJ.

#### Actions autour de la thématique des jeux olympiques

- Organisation d'animations autour des JO et sensibilisation aux sports paralympiques en lien avec des clubs charentonnais dans le cadre de l'ALSH et avec les jeunes du CMJ

#### Valorisation du studio d'enregistrement

- Développer des activités en renforçant la fréquentation par les groupes de jeunes (activités ALSH, action prévention, collège, lycée, CLAS ) mais aussi en proposant des stages de création musicale, MAO etc.

- Renforcer la communication en vue d'encourager sa fréquentation.

- Créer un outil pour comptabiliser le temps de mise à disposition gratuite du studio pour répétition ou enregistrement.

#### Maintenir la fréquentation des Ateliers socioculturels

- Communiquer sur les ateliers socioculturels et développer les partenariats sur des projets innovants

- Organiser des stages relatifs aux ateliers de loisirs créatifs

#### Renforcement et développement des actions transversales avec les autres services municipaux

- Organisation de temps forts musicaux et/ou théâtraux originaux en partenariat avec le conservatoire et le théâtre, en favorisant l'implication des élèves des ateliers socio-culturels

- Développer les soirées jeux en famille et favoriser la rencontre, le plaisir d'être ensemble en lien avec le CCAS, le pôle famille.

### **Prévention-Médiation**

Le site de La Verrière sera en travaux sur l'année 2024. L'usage de la salle redimensionnée est à clarifier avec les élus et le service de police municipale. C'est pourquoi le service propose un accueil du mardi au vendredi de 14h à 18h30 et le jeudi de 14h à 19h. Et sur prise de RDV pour un accompagnement spécifique ou une médiation.

#### La médiation de rue

- Renforcement de la mission des médiateurs sur la jeunesse et sur le lien avec les services municipaux

- Accompagnement par la médiation entre les personnes, établissements scolaires, associations.

#### Organisation des actions de prévention auprès des élèves des écoles, collèges et lycée à partir de leurs attendus (harcèlement, jeux dangereux, égalité homme-femme)

- Actions conduites par l'animatrice de prévention et avec des partenaires/prestataires : associations spécialisées présentant des actions

- Accompagnement de projets individuels ou collectifs

Renforcement du travail en transversalité avec les autres services municipaux : CCAS, Service Enfance, service du développement économique, etc.

Poursuite des actions contre les violences faites aux femmes et à élargir aux violences intra-familiales : travail avec l'assistante sociale du commissariat, conférences sur les violences éducatives ordinaires, actions de préventions des violences l'été, spectacle de sensibilisation.

## **Sports**

### Piscine – Palais des sports

Poursuite de l'acquisition de matériels pour la piscine (outillage, matériel pédagogique...)

### Espace multi-sports inclusif (skate-park – espace de remise en forme fitness – city stade)

Reconduction du bail avec autorisation des aménagements du site, évaluation des modalités de réalisation et de gestion en lien avec le Territoire.

### Opérations diverses

- Renouvellement des tatamis de la salle Aristide Briand
- Vitrification parquet de la salle de danse Jean Mermoz

### Animations

Aide logistique et organisationnelle pour le déroulement de manifestations sportives proposées par les clubs (Foulées Charentonaises, Lion's Club, tournoi de football, volley-ball)

### Reconduction du projet sportif « Bouge avec ta Classe »

Actions conjointes avec les autres services (jeunesse, culture, éducation, enfance...) et les clubs dans le cadre des Jeux Olympiques 2024.

## **E. La sécurité**

### **Police municipale**

- Optimiser l'organisation de la police municipale en s'adaptant aux évolutions du contexte local
- Extension des locaux du poste de police municipale afin d'absorber l'accroissement du CSU et des effectifs
- Conforter l'unité cynophile
- Poursuivre la collaboration avec les services partenaires, police nationale et RATP et GPIS
- Recentrer les missions sur la lutte contre les incivilités, l'ilotage, le respect de la réglementation par les débits de boissons et métiers de bouche
- Venir en appui de la police nationale dans le cadre de ses actions liées à la lutte contre la consommation et la vente de produits stupéfiants, l'insalubrité, les violences contre les personnes, les dégradations diverses
- Maintenir les opérations axées sur la lutte contre les cambriolages
- Proposer des actions de communication sur les missions de la police municipale et les services proposés aux administrés
- Poursuivre les actions auprès des établissements scolaires (Permis piétons, action de sensibilisation et de répression au moment des entrées et sorties d'école)
- Continuer les actions et projets dans le cadre du CLSPDR que ce soit dans sa version plénière ou restreinte
- Intensifier les actions en matière de contrôles routiers (vitesse excessive, comportement dangereux, contrôles coordonnés avec les forces étatiques)

- Moderniser les outils informatiques en intégrant des versions nomades de MUNICIPOL.

## **ASVP**

- Stabiliser les effectifs avec des sélections rigoureuses, des accompagnements en termes de formation et la mise en place d'un tutorat
- Continuer les actions pour lutter contre les dérives des administrés en termes d'insalubrité – Reconstitution d'une unité spécialement dédiée
- Maintenir les activités de contrôle du stationnement payant et gênant

## **Poste de Commandement - CSU**

- Renforcer de manière raisonnée le parc de cameras
- Finaliser la mise en œuvre des projets d'extension
- Renouveler le parc des cameras pour en assurer un fonctionnement toujours optimal
- Elargir la présence d'opérateurs au CSU en augmentant progressivement les effectifs pour atteindre le nombre de 12 opérateurs et un Responsable, l'objectif étant d'assurer un service avec des horaires davantage étendus
- Mettre en place un numéro de téléphone abrégé
- Continuer la mise en place de procédures davantage formalisées s'agissant des communications radio et téléphoniques
- Poursuivre la mise en place de la télésurveillance des bâtiments municipaux
- Continuer le déploiement de l'accès au parc vidéo-surveillance des bailleurs sociaux
- Proposer un partenariat avec les copropriétés afin de les assister techniquement et financièrement pour l'installation de vidéo-protection au sein de leur patrimoine.

## **F. Le développement durable et l'écologie urbaine**

En 2024, l'accent sera mis sur le plan de sobriété tant en interne qu'envers les Charentonnais. La Municipalité a pour objectif de déployer les projets suivants :

### Mobilités durables

#### *Déploiement des actions votées dans le cadre du Plan-Vélo 2022-2024*

- Réalisation de nouveaux aménagements cyclables pour la sécurisation de points sensibles et traitement de ruptures urbaines, mise en place de signalisation tricolore lumineuse, création de places de stationnement
- Gestion de l'offre de stationnement sécurisés vélos
- Poursuite de l'attribution d'aides financières à destination des Charentonnais : financement du marquage antivol et Pass'Vélo en partenariat avec le CCAS
- Reconduction de la Bourse aux vélos & autres animations dans le cadre de Mai à vélo

- Reconduction des cours d'apprentissage du vélo pour adultes
- Poursuite du Savoir rouler à vélo par le Pôle Famille pour l'année scolaire 2023-2024, accompagné d'ateliers autour du vélo dans le cadre des ALSH
  - Reconduction de l'adhésion au Club des villes et territoires cyclables
  - Mise à disposition de nouveaux vélos à assistance électrique pour les agents municipaux
  - Mise en place du forfait mobilités durables pour les agents municipaux
  - Poursuite de la procédure de prise en charge des vélos abandonnés avec récupération dans une démarche de réemploi
  - Réalisation d'une brochure « Plan Vélo » et d'une carte interactive des itinéraires cyclables avec des services dédiés aux cyclistes, valorisant des itinéraires malins et sécurisés
  - Accompagnement au déploiement d'ateliers réparation mobiles pour vélos, en centre-ville, par l'association Roues Libres

*Actions en faveur des piétons*

- Poursuite du dégagement de la visibilité devant les passages piétons
- Rédaction d'une charte de bonne conduite sur l'espace public permettant aux différents usagers d'évoluer en toute sécurité

*Actions en faveur de véhicules motorisés moins polluants*

- Poursuite de l'acquisition de véhicules propres par les services municipaux et mutualisation des véhicules
- Reconduction du partenariat avec l'association Wimoov pour accompagner les publics en situation de fragilité vers une mobilité durable et responsable
- Installation de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques à travers la ville (express et à usage résidentiel)
- Déploiement d'un service d'autopartage pour les Charentonnais
- Encouragement du covoiturage pour les agents de la ville
- Poursuite des actions en faveur d'une réduction de la vitesse sur l'Autoroute A4 et l'installation de protection phoniques (cf. Paragraphe Direction de l'Aménagement)
- Réflexion sur un projet de cyclogistique en lien avec le futur HUB sur le site d'HAROPA

Ecoresponsabilité de la collectivité

- Animation du réseau d'écopulseurs, agents référents de la démarche d'écoresponsabilité dans les services : organisation d'événements et partage d'informations pour sensibiliser les agents aux enjeux de la transition écologique
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action pour réduire l'empreinte carbone des activités municipales
- Mise en œuvre du plan d'action visant à réduire l'exposition des enfants dans les écoles aux perturbateurs endocriniens, dont un marché de produits d'entretien plus sains.
- Organisation de sessions de sensibilisations aux risques liés à l'exposition aux perturbateurs endocriniens pour les personnels des multi-accueils et des parents des enfants

- Intégration des critères et clauses en lien avec la transition écologique et sociale dans les marchés publics
- Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité et d'un plan de résilience de la collectivité de façon à adapter la ville au changement climatique
- Réalisation d'un diagnostic sur la qualité de l'air autour de zones sensibles

#### Alimentation et santé environnementale

- Mise en œuvre du plan d'action visant à réduire l'exposition des enfants dans les écoles aux perturbateurs endocriniens, dont un marché de produits d'entretien plus sains.
- Organisation de sessions de sensibilisations aux risques liés à l'exposition aux perturbateurs endocriniens pour les personnels des multi-accueils et des parents des enfants

#### Végétalisation et biodiversité

cf. paragraphe de Nature et Jardins

- Déploiement du plan d'action pluriannuel en faveur des animaux en ville (création d'un caniparc, candidature du label « Ville amie des animaux » proposé par la Région Île-de-France, organisation de séances de médiation animale dans les crèches, etc)

#### Consommation responsable et sensibilisation

- Maintien des collectes mobiles Emmaüs trois samedis par mois
- Déploiement d'une déchetterie mobile en lien avec l'EPT PEMB
- Maintien de la collecte de matériel d'écriture usagés pour recyclage
- Poursuite de l'expérimentation d'une collecte de textiles usagés avec l'opérateur Ecotextile
- Organisation de ressourceries éphémères accompagnées par des animations et sensibilisation à l'économie circulaire et solidaire
- Organisation d'un repair café
- Organisation d'ateliers thématiques en lien avec la transition écologique à destination des commerçants charentonnais
- Collaboration avec le service Jeunesse sur l'organisation d'activités en lien avec la transition écologique pour les jeunes charentonnais
- Organisation de conférences et balades thermiques à destination des copropriétaires, en partenariat avec l'ALEC-MVE
- Maintien des permanences mensuelles à destination des particuliers avec l'ALEC-MVE
- Poursuite des actions de sensibilisation des Charentonnais
- Poursuite du Défi Familles 0 déchet avec le Territoire ParisEstMarne&Bois année 2023-2024
- Soutien aux évènements organisés par l'association Étincelles et Radicelles
- Lancement d'un Challenge consomm'acteur en partenariat avec la Métropole du Grand Paris

- Réflexion autour d'un projet de ressourcerie à Charenton
- Adhésion au CEREMA

## Eau et énergie

- Utilisation et déploiement auprès des agents de l'outil de supervision énergétique permettant d'avoir une vision fine et précise de nos consommations
- Animation du réseau des référents sobriété
  - Lancement du nouveau Contrat de Performance Énergétique en faveur de la qualité de l'air, de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables
  - Intensification des actions de sobriété énergétique
  - Conception d'une stratégie énergétique pour la collectivité d'ici à 2030
  - Réalisation d'audits eau dans certains bâtiments suivi d'actions correctives dans le but de réaliser des économies
    - Installation des récupérateurs d'eau et installation d'une cuve de réparation sous le stade Guérin
    - Étude de l'opportunité d'installer des micro installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments municipaux
  - Réflexion autour de la récupération de l'énergie de l'eau chaude de la piscine
  - Lancement d'une offre d'achat groupé d'énergie pour les charentonnais
  - Adhésion à l'association AMORCE.

## G. Les affaires civiles et les associations

### Affaires civiles

Organisation des élections européennes du 9 juin 2024

### Cimetières

Finalisation de la procédure de reprise des 32 concessions en état d'abandon au cimetière Ancien.

Poursuite des reprises administratives des concessions périmées et des concessions en état d'abandon.

Poursuite de la déminéralisation des allées et de la végétalisation dans les deux cimetières

### Associations

#### Le chiffrage des salles associatives ou structures sportives et des fluides

Certaines associations bénéficient de la mise à disposition de salles gracieusement ainsi que des fluides. Il s'agit d'avantages en nature considérés comme des subventions, au même titre que les subventions en numéraire. Il convient donc de chiffrer ce que représente ces avantages en nature afin de connaître le montant global des subventions attribuées aux associations sur une année.

#### L'espace Associations

La mise à jour de l'Espace Associations sur le site de la ville permet aux administrés d'avoir des informations à jour. La mise à jour du site n'a pu être faite en 2023 faute de moyens humains, elle

sera réalisée au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

### Les manifestations

- La Matinée dédiée au Bénévolat – Prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 : Cet évènement sera organisé pour la première fois ; son objectif étant de mettre en relation les associations en recherche de bénévoles et les charentonnais (ses) qui souhaitent mettre à la disposition des associations, leur temps, leurs compétences et leur dynamisme.
- Le dîner des Présidents (es) et mise à l'honneur de plusieurs associations
- Le dîner des jumelages (spécialités de chaque pays) en lien avec le comité de jumelage
- Le Forum des Associations : Cette manifestation sera organisée cette année sous un format nouveau. En effet, compte tenu des travaux effectués au sein du marché, ce site ne sera pas disponible pour accueillir les associations. Il conviendra donc de mettre en place une nouvelle organisation en extérieur.

### **H. La démocratie participative**

Le travail mené avec les Conseillers de quartier va se poursuivre avec une ambition plus prononcée pour les intégrer à des degrés divers mais autant que possible dans les projets municipaux.

Par ailleurs, une nouvelle campagne de recrutement sera lancée pour solliciter de nouvelles candidatures pour le second mandat qui s'ouvrira au tournant de 2024-2025.

Une nouvelle fois, le Budget Participatif Charentonnais aura une place de choix dans les projets de la démocratie participative en 2024. Une nouvelle campagne de communication viendra soutenir la seconde phase cruciale de ce dispositif : celle des votes. Grâce à une communication cross-média et une nouvelle série de 10 ateliers de rue pour aller directement à la rencontre des usagers, tout sera mis en œuvre pour faire connaître les projets déposés par les habitants et inciter chaque Charentonnais de 16 ans ou plus à voter pour ses projets « quartier » ou « ville » préférés. Pour rappel, une enveloppe de 250 000 euros aux projets « quartier » (un projet ne pouvant coûter plus de 50 000 euros) et une autre enveloppe de 150 000 euros a été allouée à un projet ou plusieurs projets concernant toute la ville, soit 400 000 euros au total sur 2 ans.

A l'issue de cette période de vote de 3 mois, les projets ayant recueilli le plus de suffrages et dans la mesure des enveloppes budgétaires allouées, la Ville pourra initier, avec les porteurs de projets, la mise en œuvre des idées retenues.